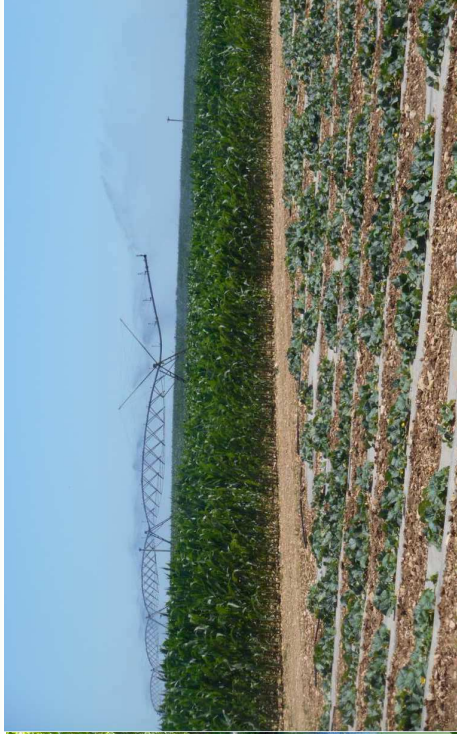
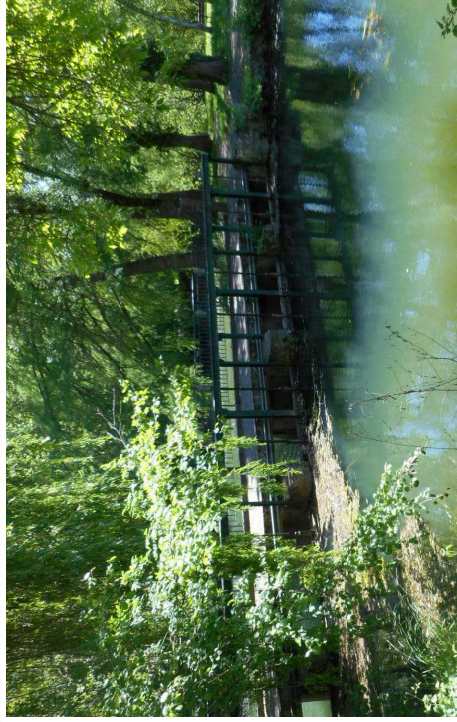


COMITÉ RESSOURCE EN EAU VOLET QUANTITÉ



Présenté le
03 juin 2021



SOMMAIRE

Introduction par M.SOUMBO
(Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne)

- 1) **Situation de la ressource en eau depuis février 2021 (dernier comité ressource):**
 - Observation et prévision météo dans le dpt86: Météofrance
 - Situation hydrologique: DREAL NA
 - Observations ONDE: OFB
 - Situation piézométrique: ARB NA

- 2) **Mesures d'anticipation et de restrictions en cours:**
 - mesures de restriction en application des arrêtés cadres :
DDT86
 - mesures du protocole OUGC-CA86 sur le bassin de la Dive du Nord : OUGC/CA86

SOMMAIRE (suite)

3) Contrôles - bilan et perspectives:

- Bilan des contrôles de volumes consommés pour l'irrigation en 2020 : DDT 86/OFB
- Contrôles des mesures de limitation des usages: DDT86/OFB
- contrôles administratif des installations de prélèvements d'eau tous usages: DDT

4) Exposé des besoins en eau par usages et des points de vigilance - Tour de table:

- Producteurs d'eau potable
- FDAAPMA86 et syndicats de rivières
- Profession agricole
- Industries
- Soutien étiage de la Vienne par EDF

Tour de table

Conclusion par M.SOUMBO (SG Pref86)

SOMMAIRE

Introduction par M.SOUMBO
(Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne)

- 1) **Situation de la ressource en eau depuis février 2021 (dernier comité ressource):**
 - Observation et prévision météo dans le dpt86: météofrance
 - Situation hydrologique: DREAL NA
 - Observations ONDE: OFB
 - Situation piézométrique: ARB NA

- 2) **Mesures d'anticipation et de restrictions en cours:**
 - mesures de restriction en application des arrêtés cadres :
DDT86
 - mesures du protocole OUGC-CA86 sur le bassin de la Dive du Nord : OUGC/CA86

Observation et prévision météo dans le département de la Vienne

MétéoFrance





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité de suivi des usages de l'eau de la Vienne du 3 juin 2021

Rémy FRUCHARD
Centre Météo-France de Poitiers / D

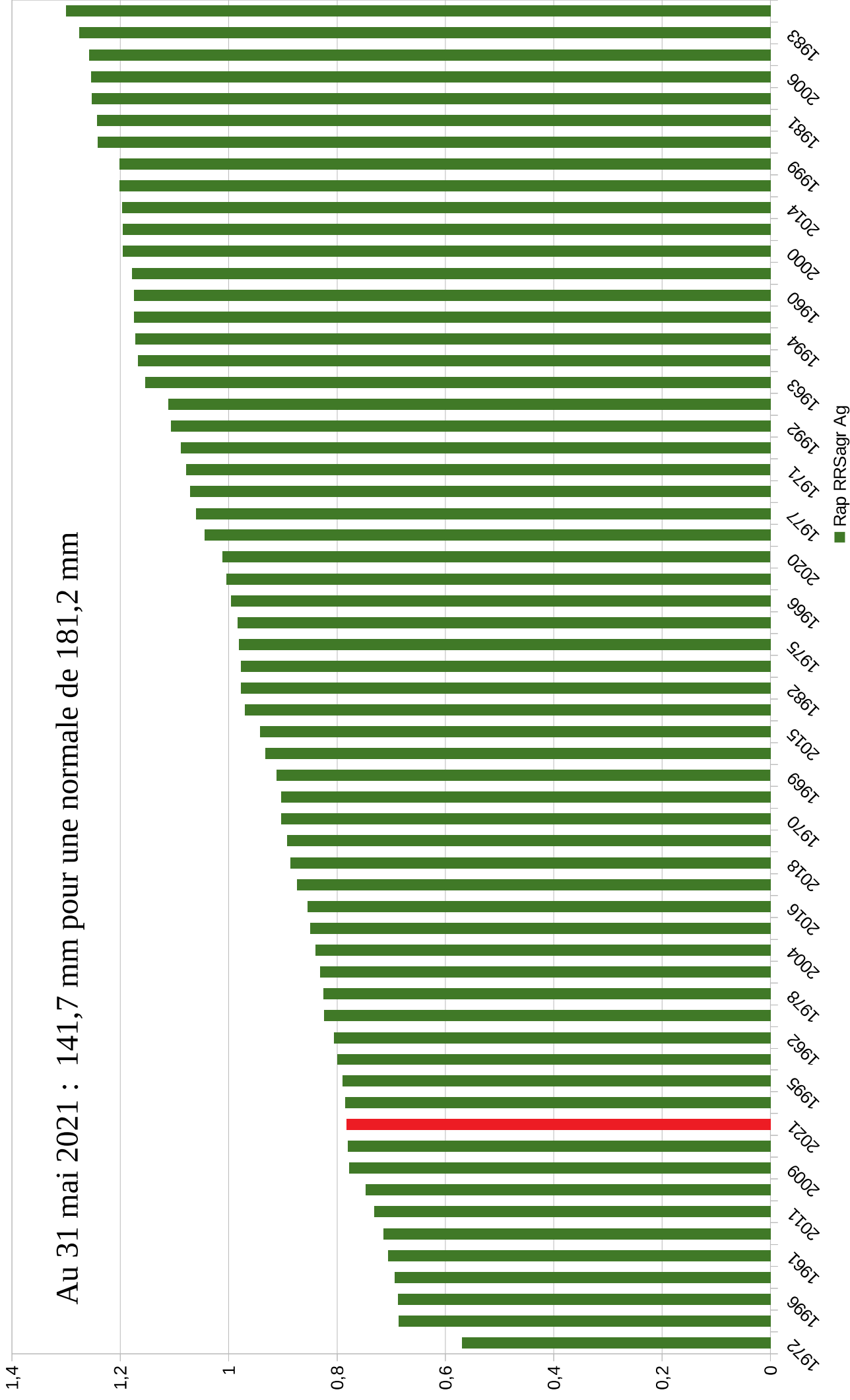


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

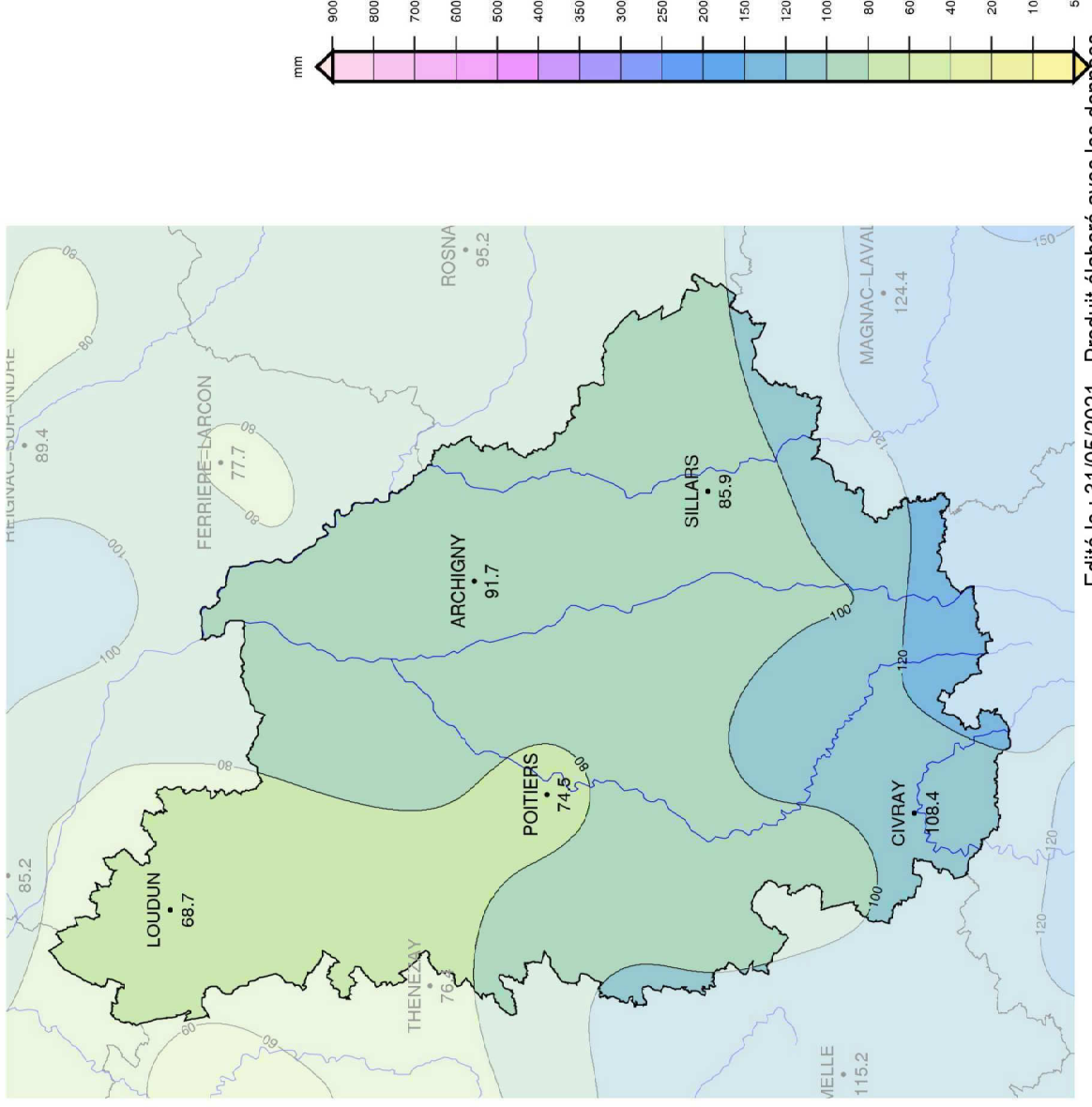


Saison agricole 11ème saison la plus sèche depuis 1960



Cumul mensuel des précipitations Vienne

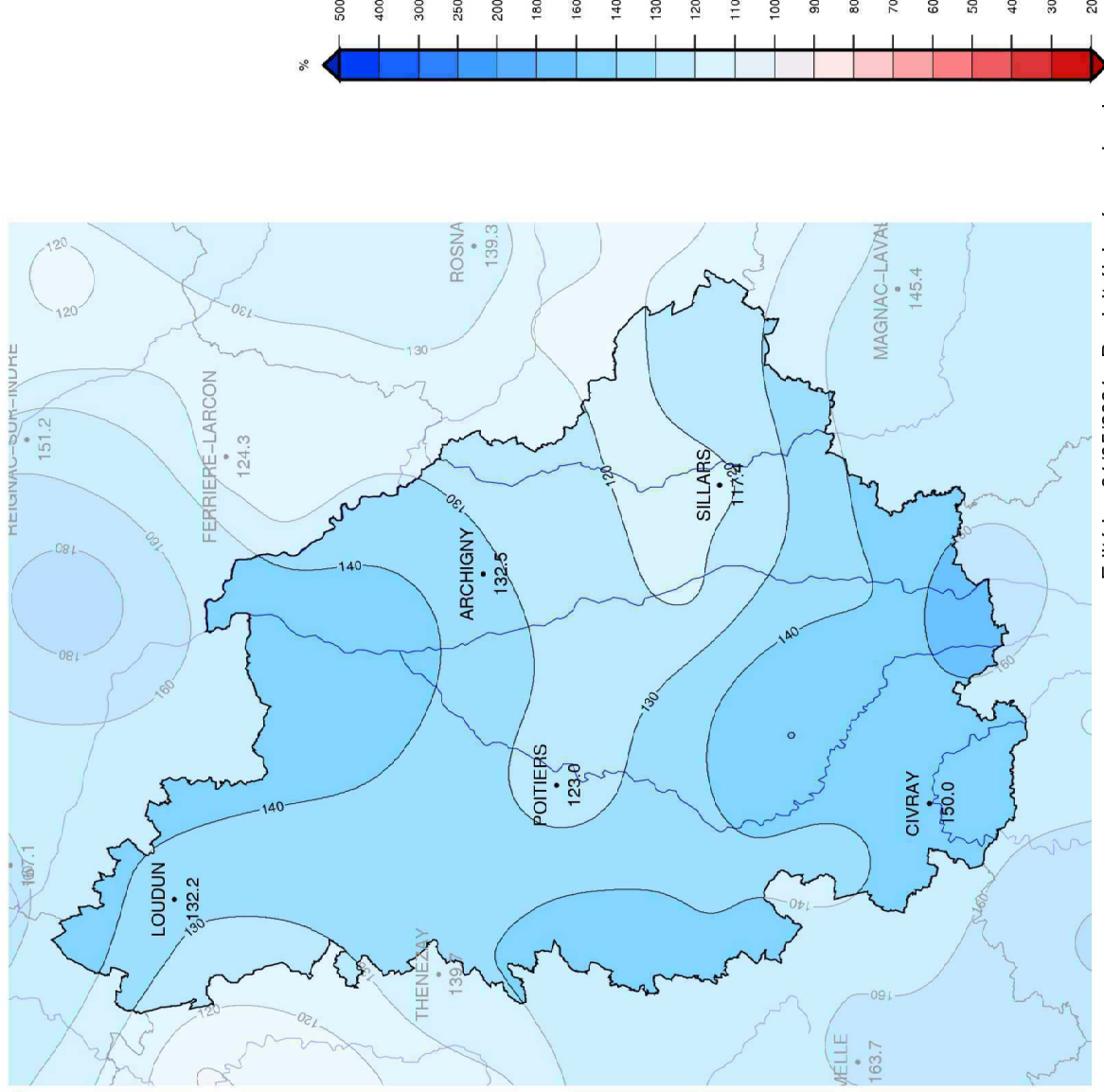
Mai 2021



Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations

Vienne

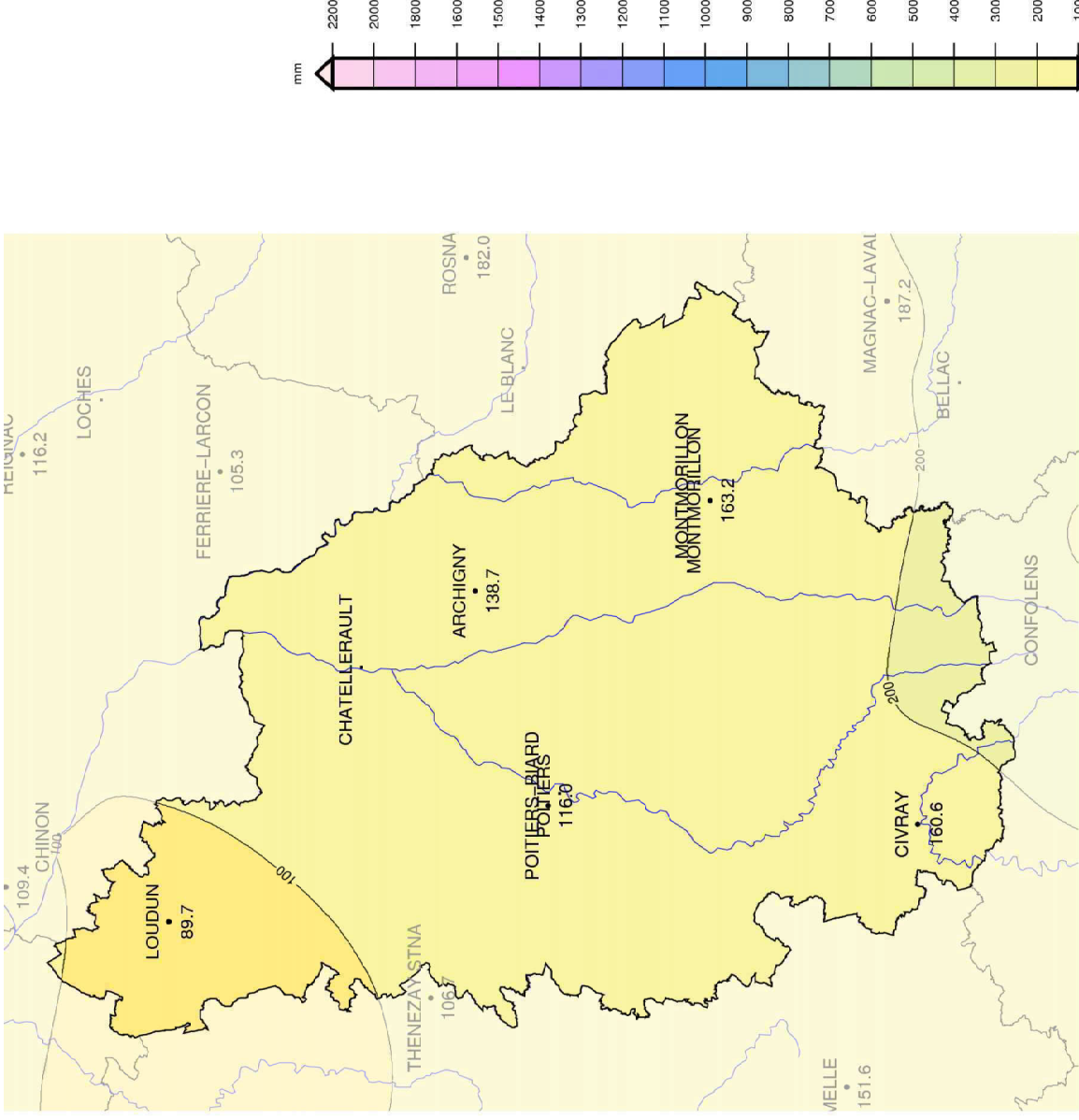
Mai 2021



Cumul des précipitations

Vienne

Saison agricole Mars à Octobre 2021

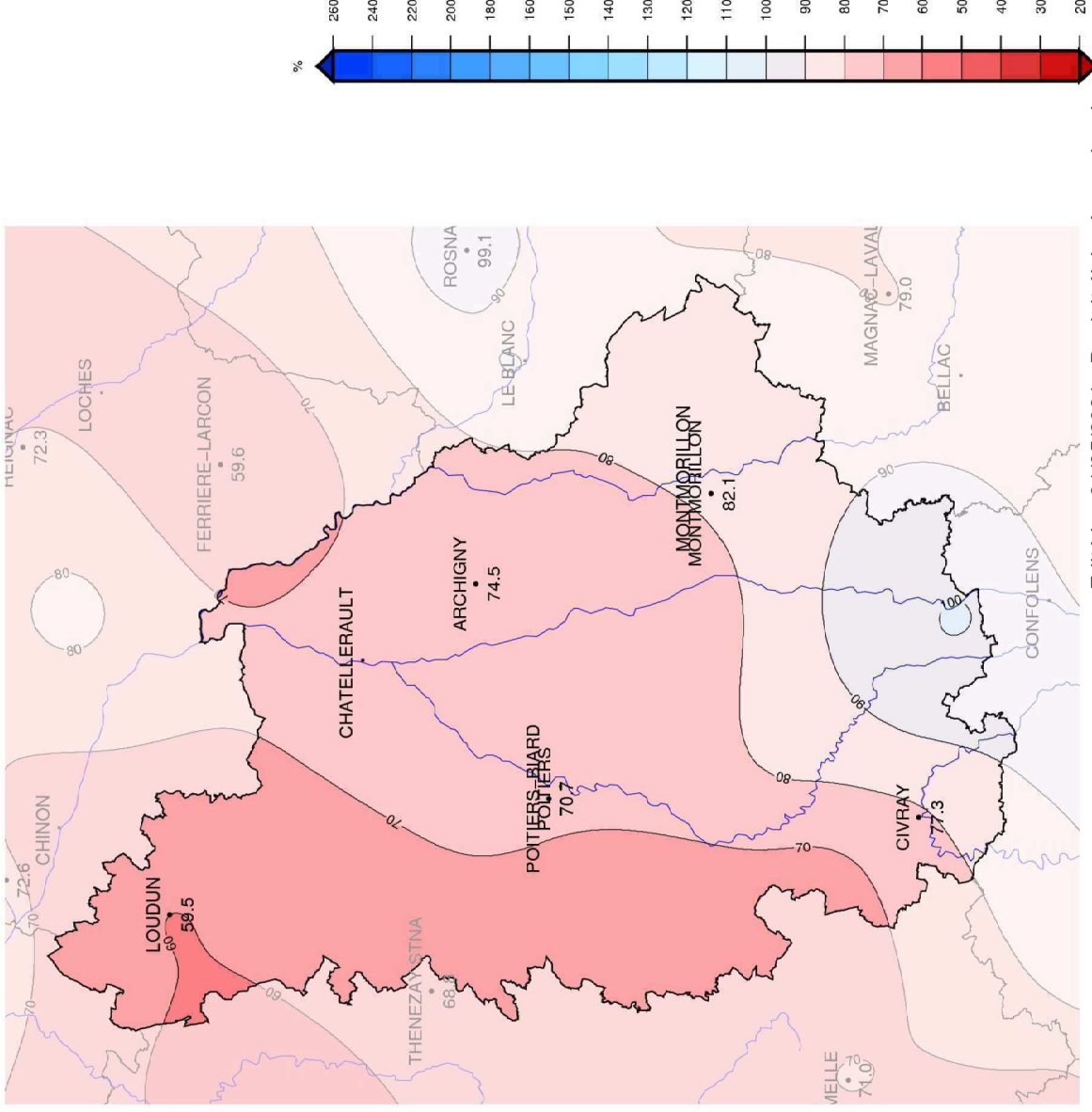


Edité le : 31/05/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 31/05/2021 à 10:01 UTC

Rapport à la moyenne de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations

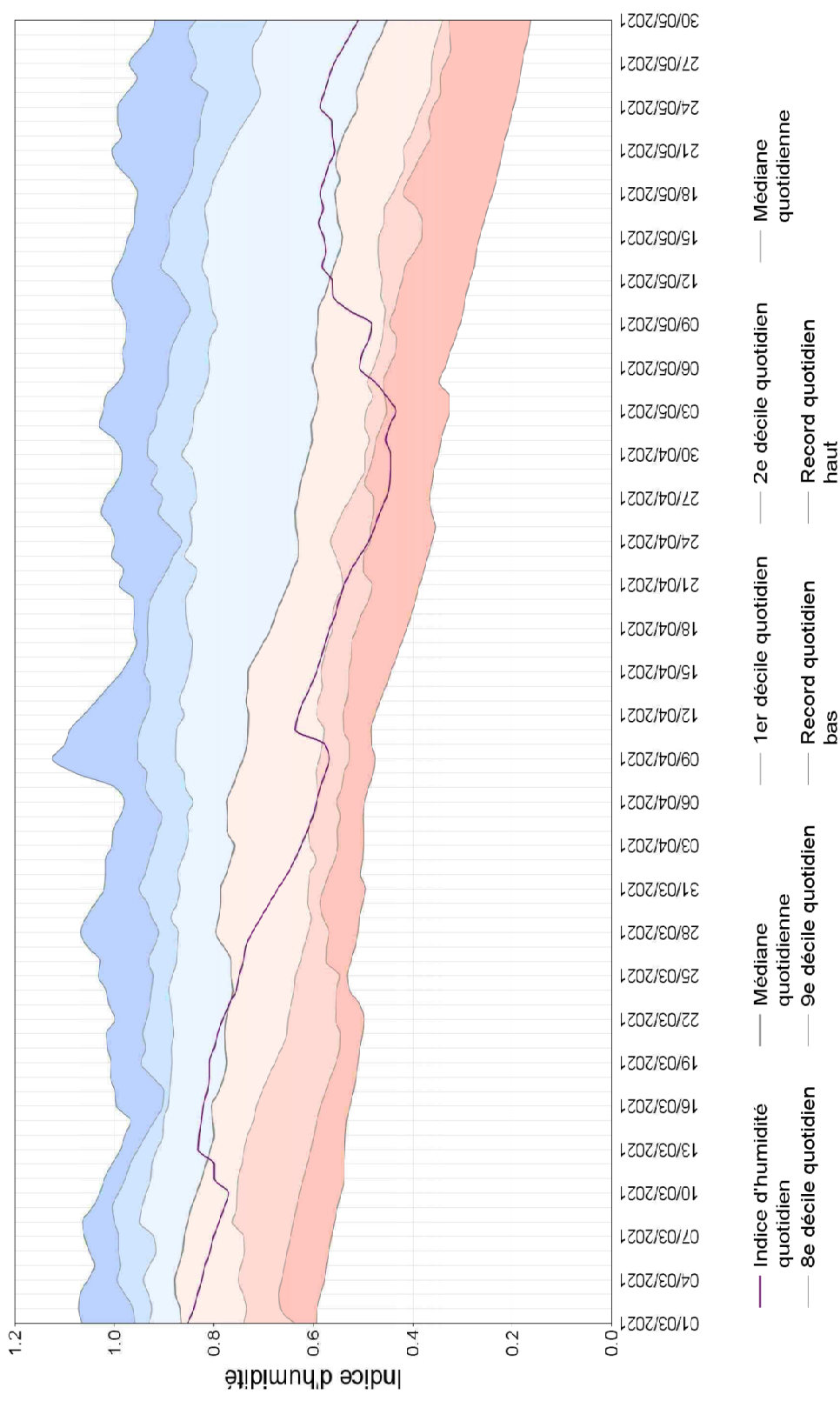
Vienne

Saison agricole Mars à Octobre 2021



Indice d'humidité des sols agrégé Vienne

1er mars 2021 au 30 mai 2021



Situation hydrologique

DREAL NA





PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté

Égalité

Fraternité

Comité départemental des usages de l'eau en Vienne

Etat de la ressource en eau superficielle

Le 3 juin 2021

Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Département Hydrométrie et Prévision
des Crues
Vienne Charente Atlantique



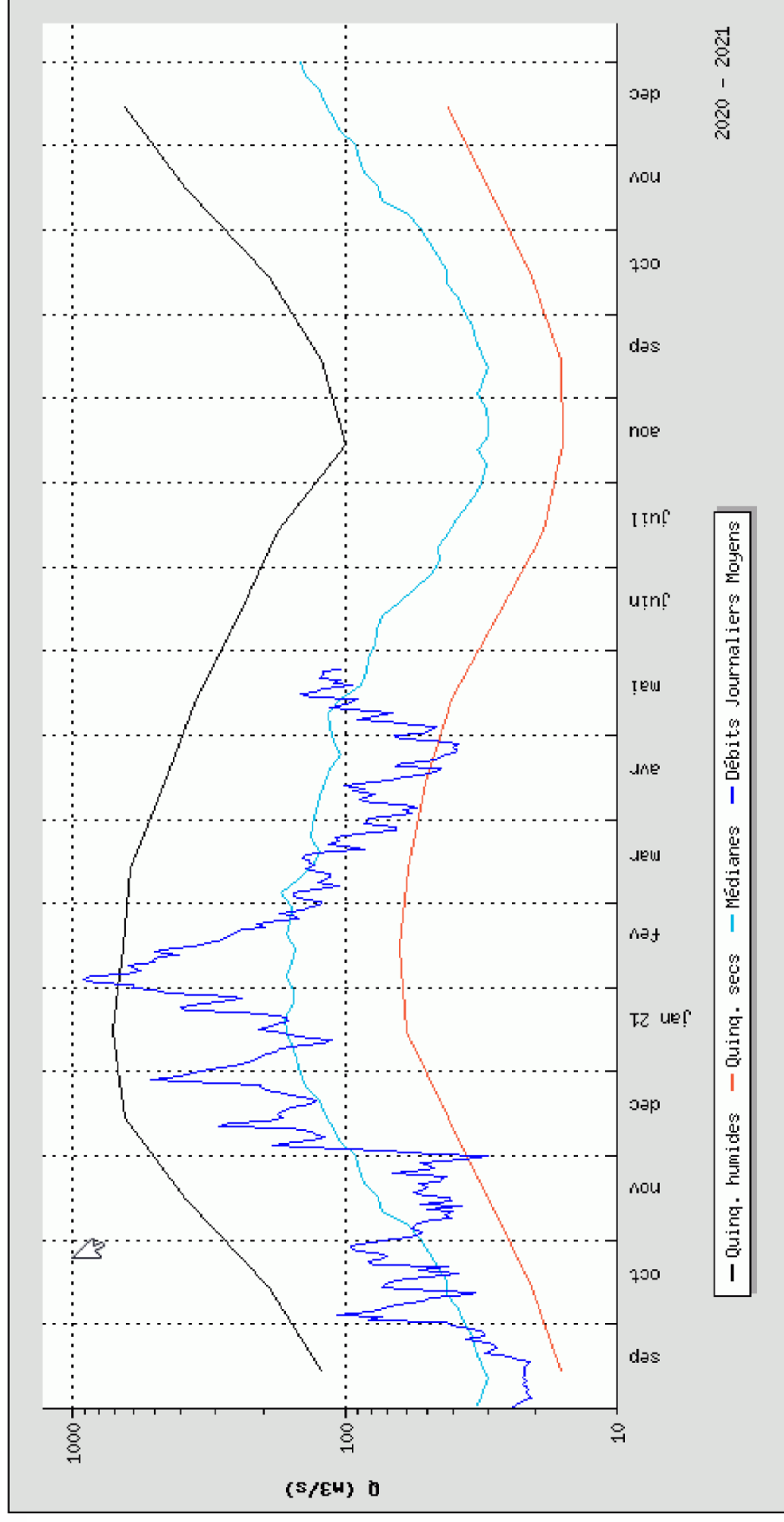
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin de la Vienne



Station d'Ingrandes



Dès le mois de mars, un tarissement très important se poursuit jusqu'à la fin avril. Les débits mesurés sont alors sous la quinquennale sèche. Après les pluies du mois de mai, ils remontent temporairement au-dessus de la médiane.



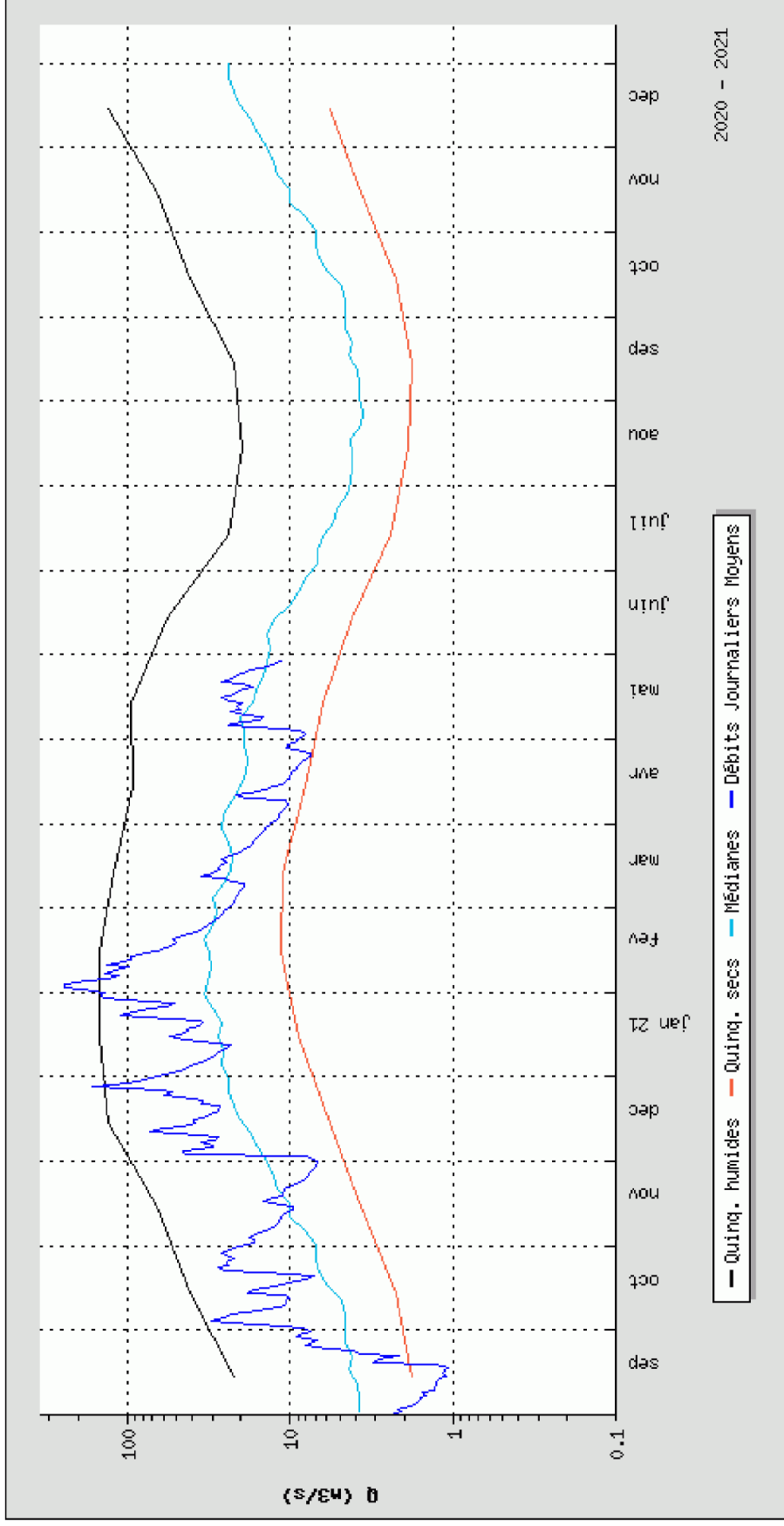
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin de la Gartempe



Station de Montmorillon



Décrochage rapide des débits à la mi mars.
Jusqu'à la fin avril, le tarissement engendre des débits proches de la quinquennale sèche. En mai, ils fluctuent autour de la médiane.



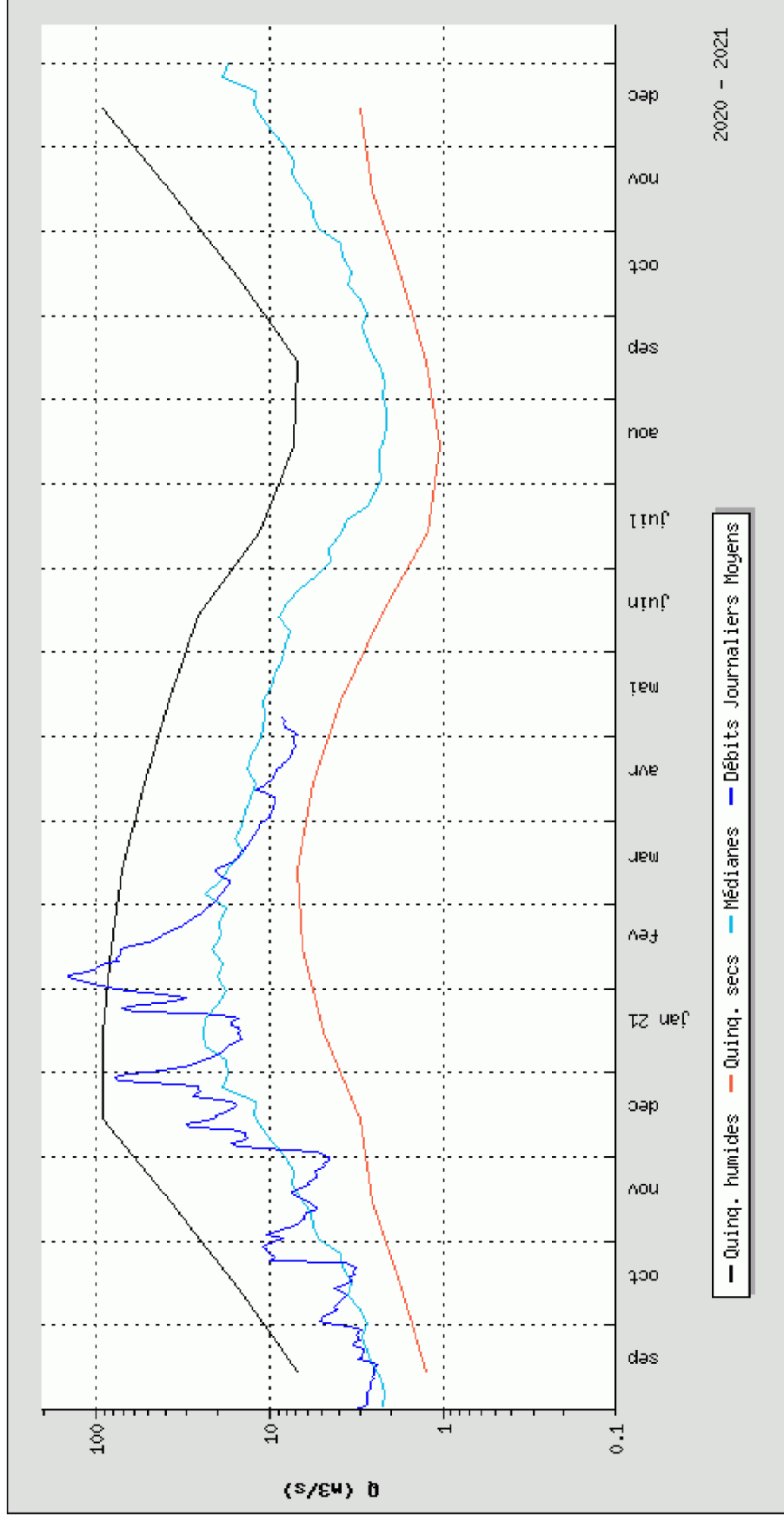
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin du Clain

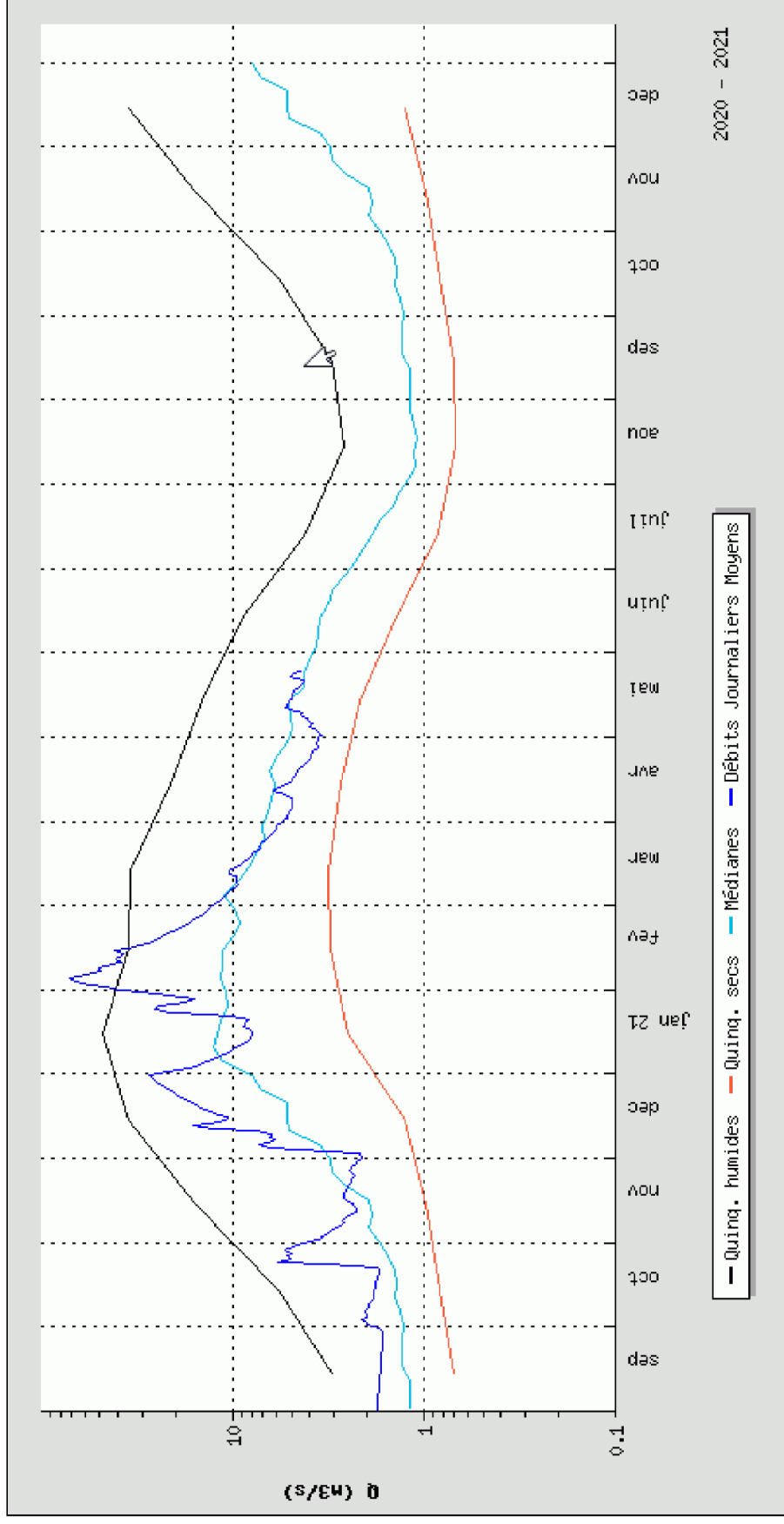


Station de Poitiers - Pont Neuf



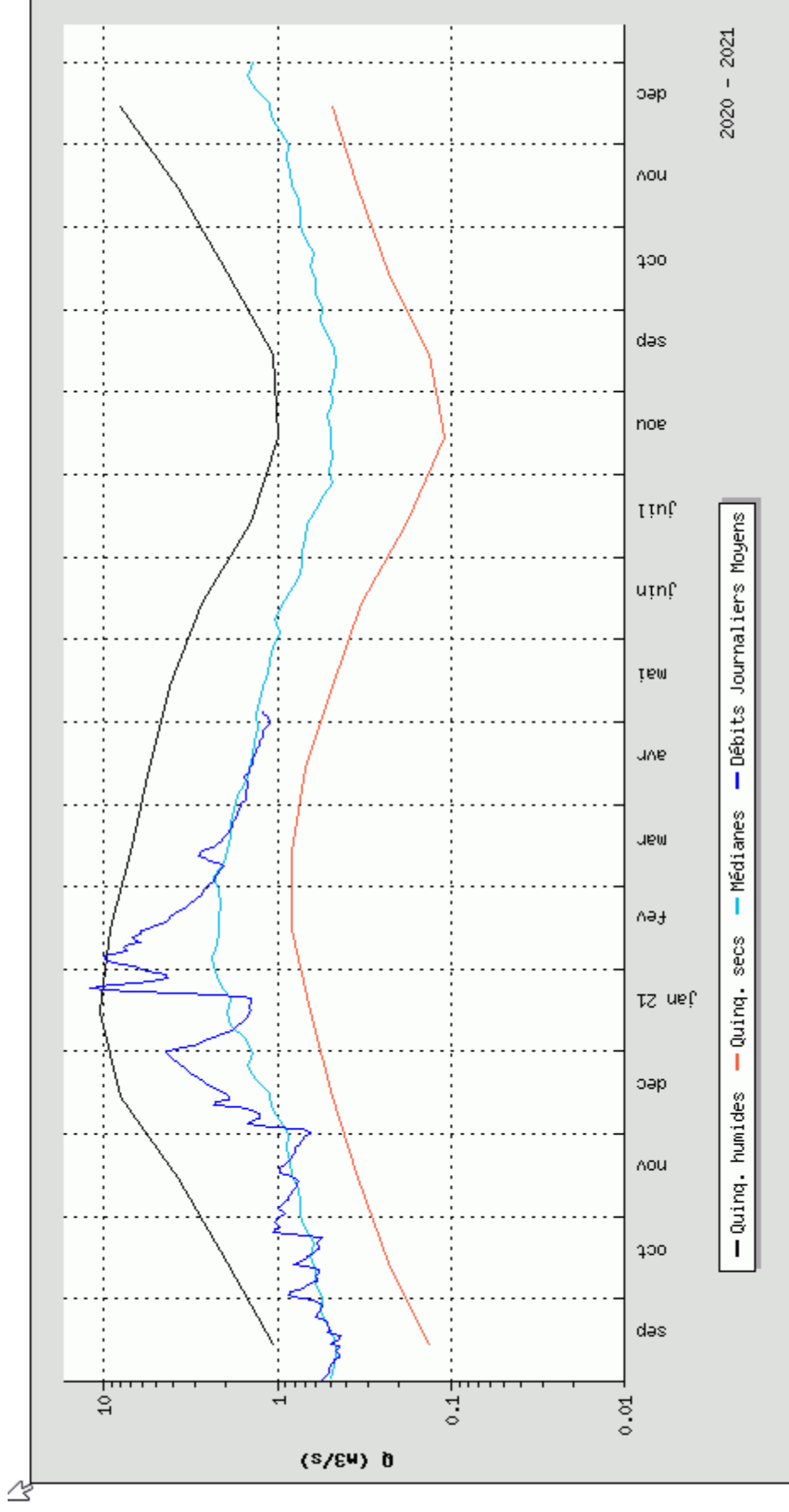
Période de recharge satisfaisante avec un tarissement moindre et des débits proches de la médiane.

Station de Voulon - Petit Allier



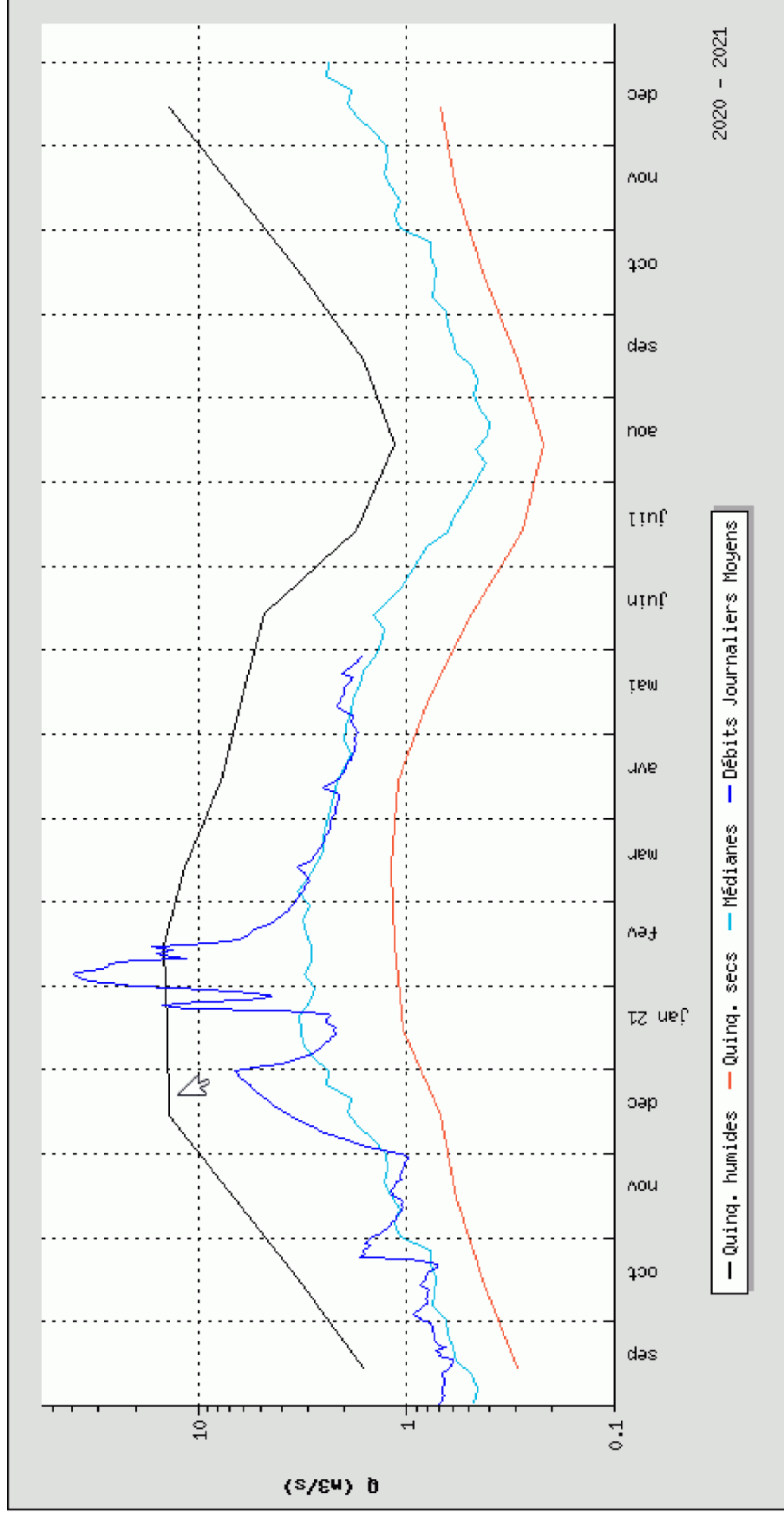
A l'instar de la station de Poitiers, les débits observés sont en dessous de la médiane dès la fin mars. Les pluies du mois de mai rétablissent les débits à des valeurs proche de la normale.

Station de Quinçay



Nonobstant quelques crues, à partir de début mars, les débits mesurés fluctuent autour de la normale.

Station de Château-Larcher



Depuis début mars, les débits restent proches de la médiane et présentent, au mois de mai, des valeurs légèrement supérieures à celle-ci.



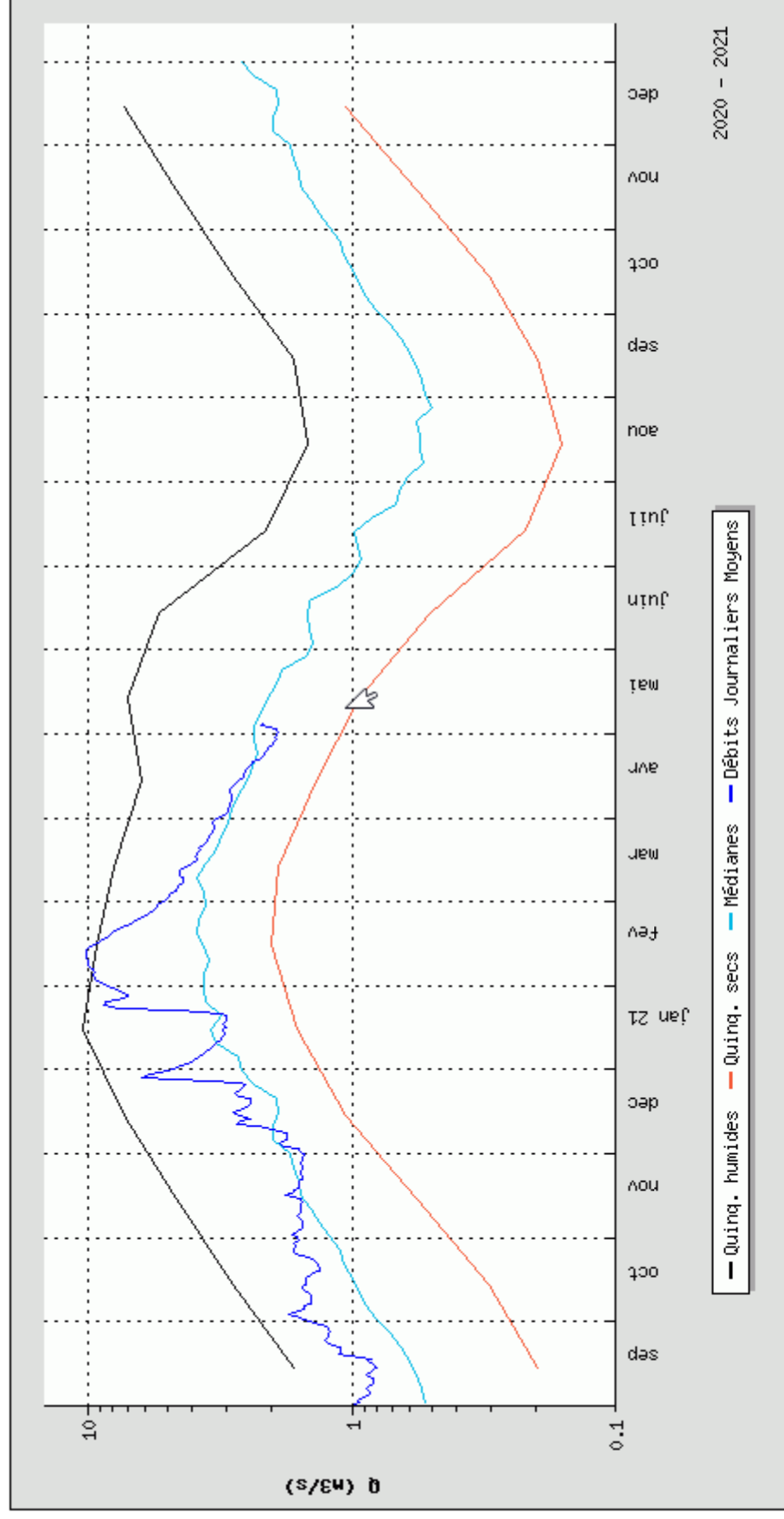
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin du Thouet



Station de Pouancau



Dès le mois de mars, les débits sont restés proches de la médiane, avec des valeurs souvent légèrement supérieures jusqu'à la fin avril.



Conclusion

Jusqu'à fin février 2021, la période hivernale est caractérisée par :

- des sols saturés,
- des épisodes de crues marqués,
- des débits enregistrés sur les principaux sites hydrométriques au dessus des quinquennales humides.

La période du printemps se caractérise sur les bassins du :

- Clain et Thouet, par des débits proches des valeurs médianes,
 - Vienne et Gartempe, depuis début mars, par l'absence de pluies efficaces qui accélère le processus de tarissement. Les débits mesurés sur les stations d'Ingrandes et Montmorillon sont en dessous des quinquennales sèches.
-

ONDE

Observatoire National des Etiages

OFB 86





OFB

**OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ**

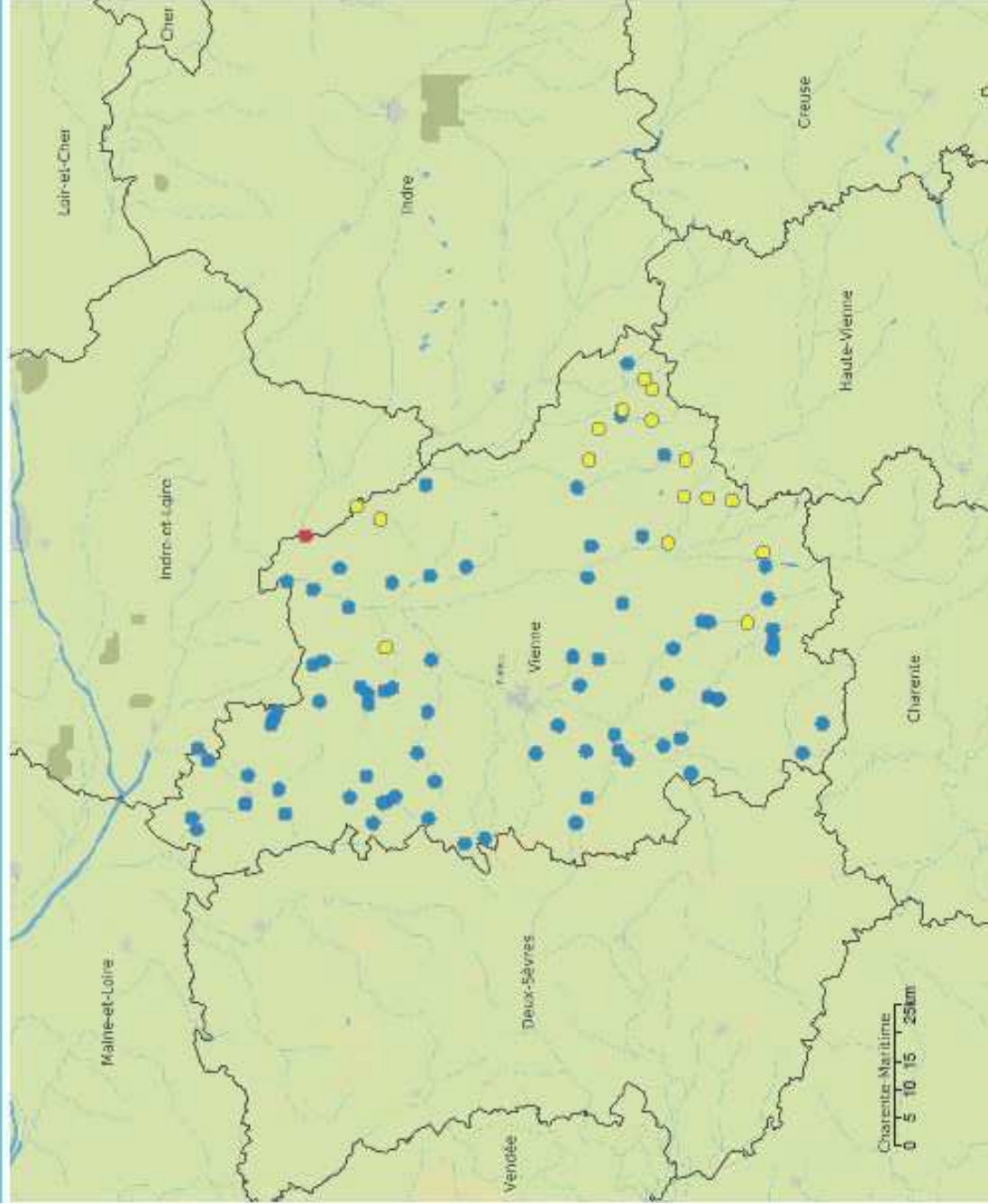
ONDE

- Observatoire National Des Etiages
- créé en 2012 par l'ONEMA
- 94 points dans la Vienne
- 1 passage le 25 du mois, entre mai et septembre : suivi usuel
- suivi complémentaire les autres mois et/ou plusieurs fois par mois selon les besoins et les demandes des partenaires

ONDE

- 4 niveaux d'observation :
 - écoulement visible
 - écoulement visible faible
 - écoulement non visible
 - assec

ONDE 26/04/2021



Modalités d'écoulement

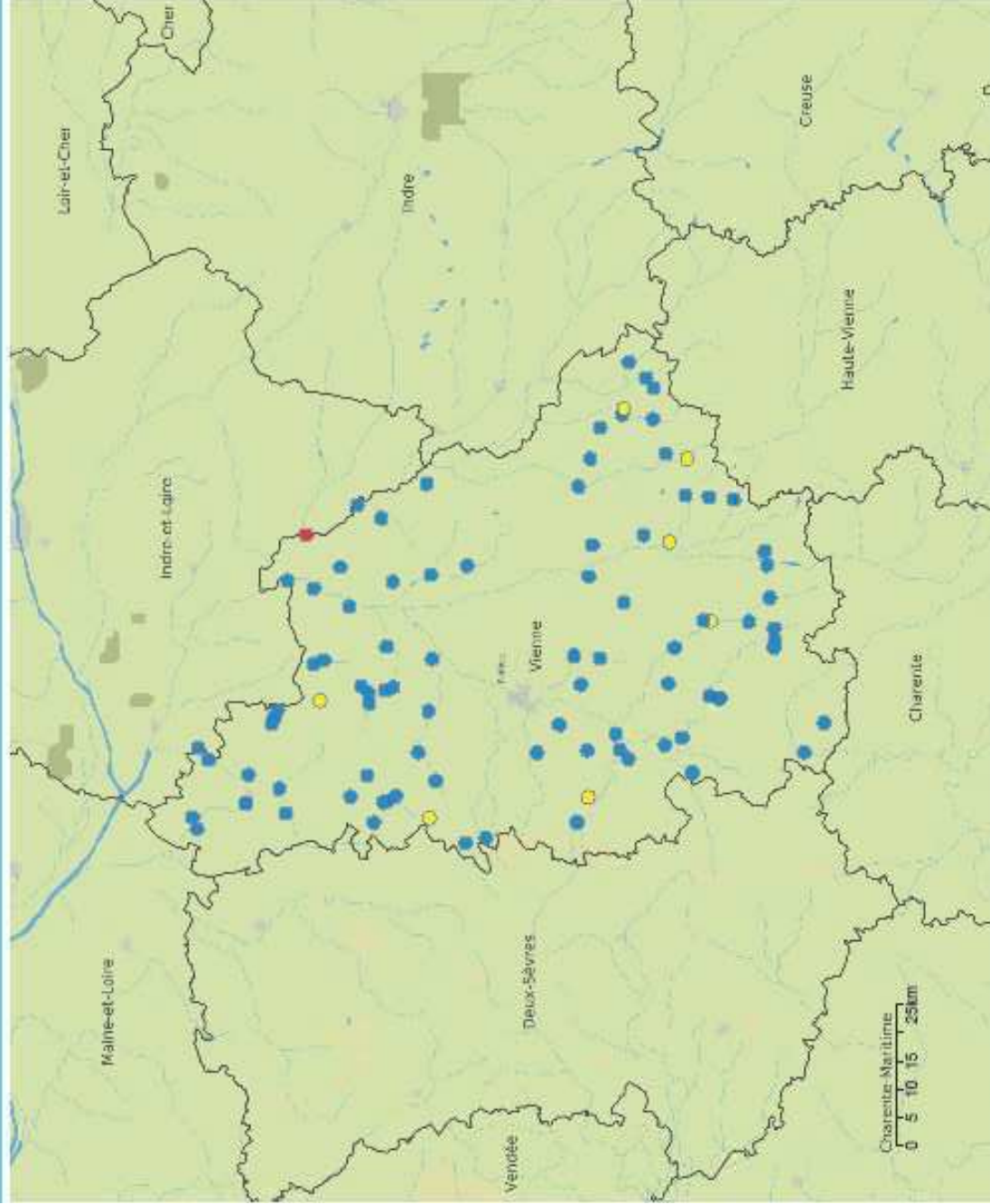
- Ecoulement visible acceptable (77/94)
- Ecoulement visible faible (18/94)
- Ecoulement non visible (0/94)
- Assecs (1/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages



Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
©OFB, 2021 - Date d'impression: 21/05/2021



Modalités d'écoulement

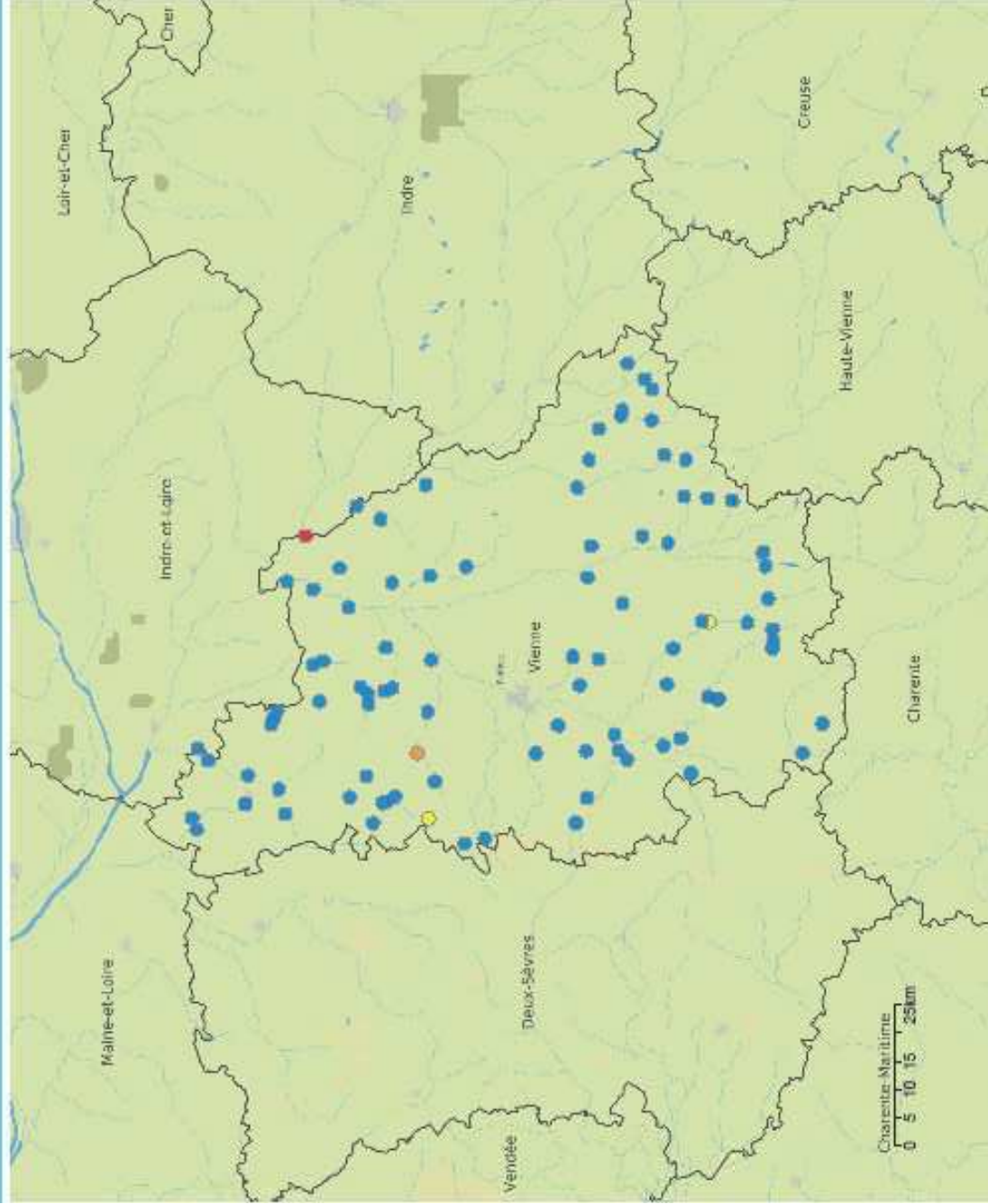
- Ecoulement visible acceptable (86/04)
- Ecoulement visible faible (7/04)
- Ecoulement non visible (0/04)
- Assecs (1/04)
- Observation impossible (0/04)
- Absence de données (0/04)

Indice départemental : 9.89

Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

ONDE du 25 mai 2021



* ONDE : Observatoire National des Etages



Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
©OFB, 2021 - Date d'impression: 26/05/2021

conclusion

- un début d'étiage dès le mois d'avril
- un retour quasi à la normale suite aux pluies de mai
- mais une situation qui reste fragile et qui peut rapidement se dégrader si absence de pluies et chaleur pendant plusieurs semaines

Situation piézométrique

ARB NA



Evolution des nappes de la Vienne de fin janvier à fin mai 2021

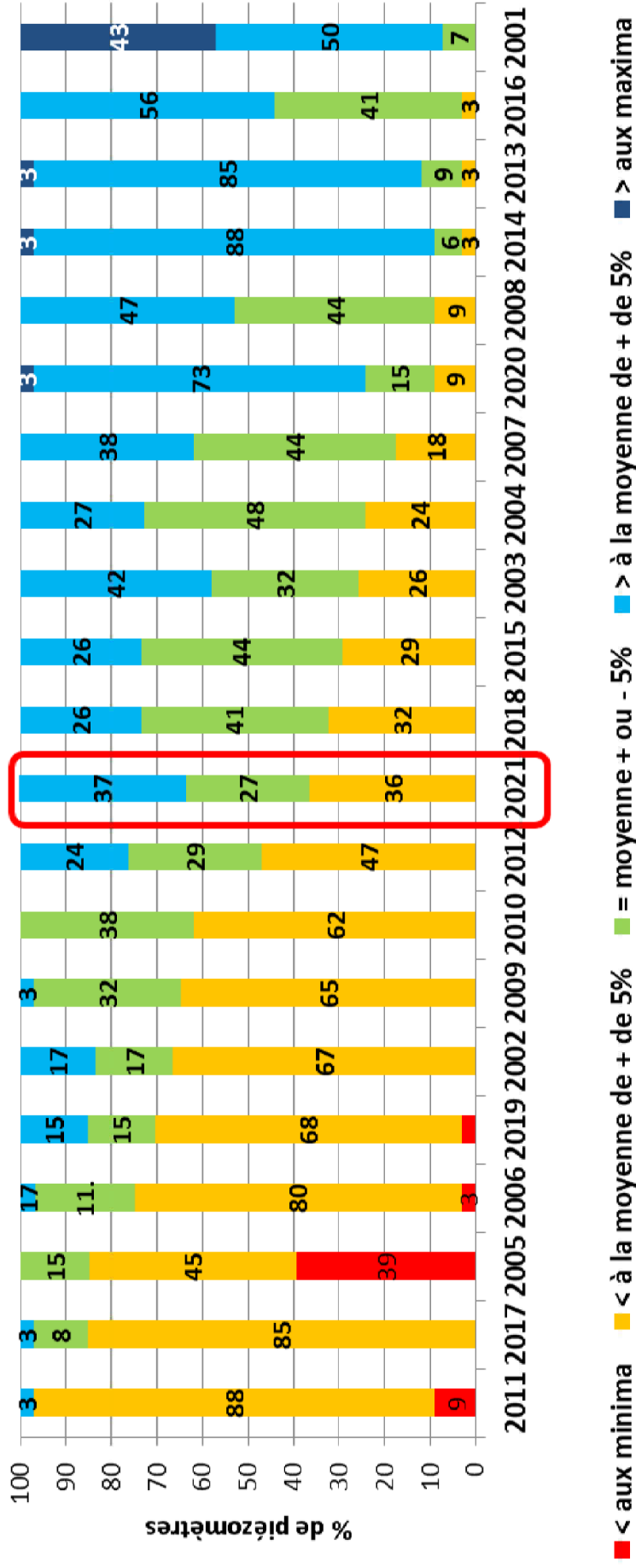


- Recharge des nappes de janvier à février
- Baisse des niveaux de mars à mai en l'absence de pluie
- Fin mai, 64% des niveaux \geq moyenne (12 piézomètres sont $<$ moyenne, soit 36%)

Situation des nappes en Vienne fin mai de 2001 à 2021

(% calculés / totalité historique jusqu'en 2020, de chaque piézomètre, en enlevant l'année considérée)

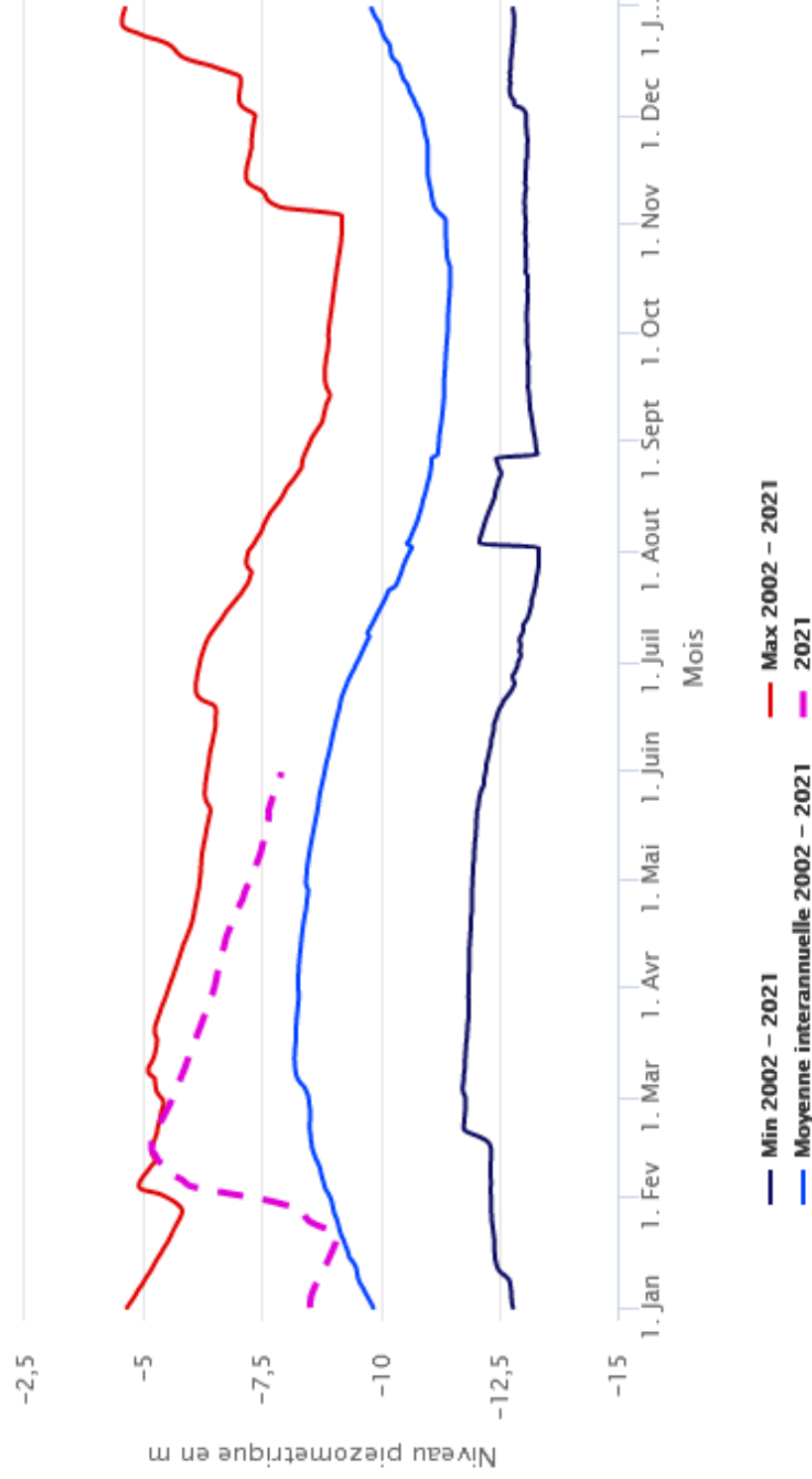
Données source : Région Nouvelle-Aquitaine, traitement ARB-NA



- La situation fin mai 2021, se situe au 10^{ème} rang des années les moins favorables depuis 2001 à la même époque

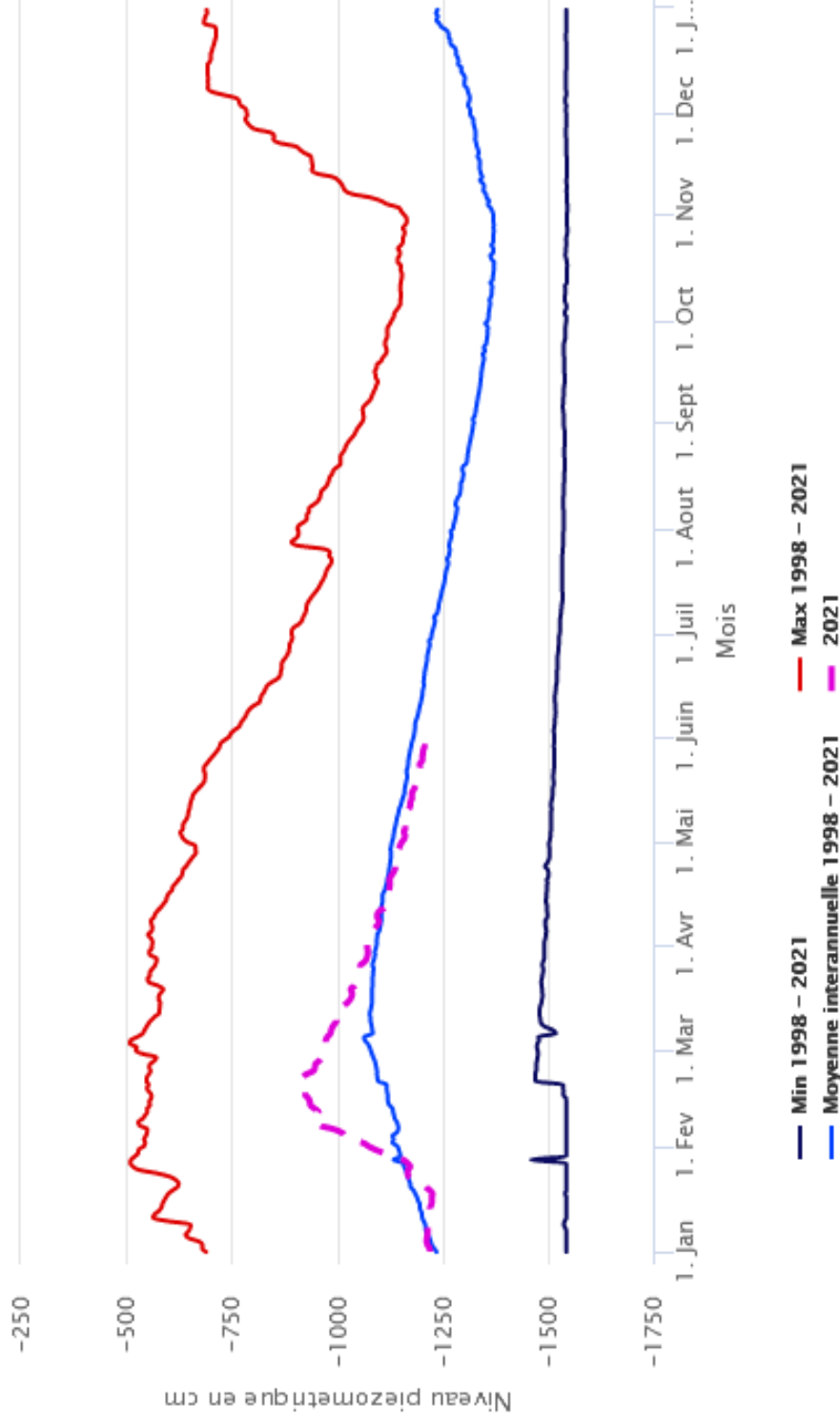
Profil 2002 – 2021 de la station BONNARDELIERE

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



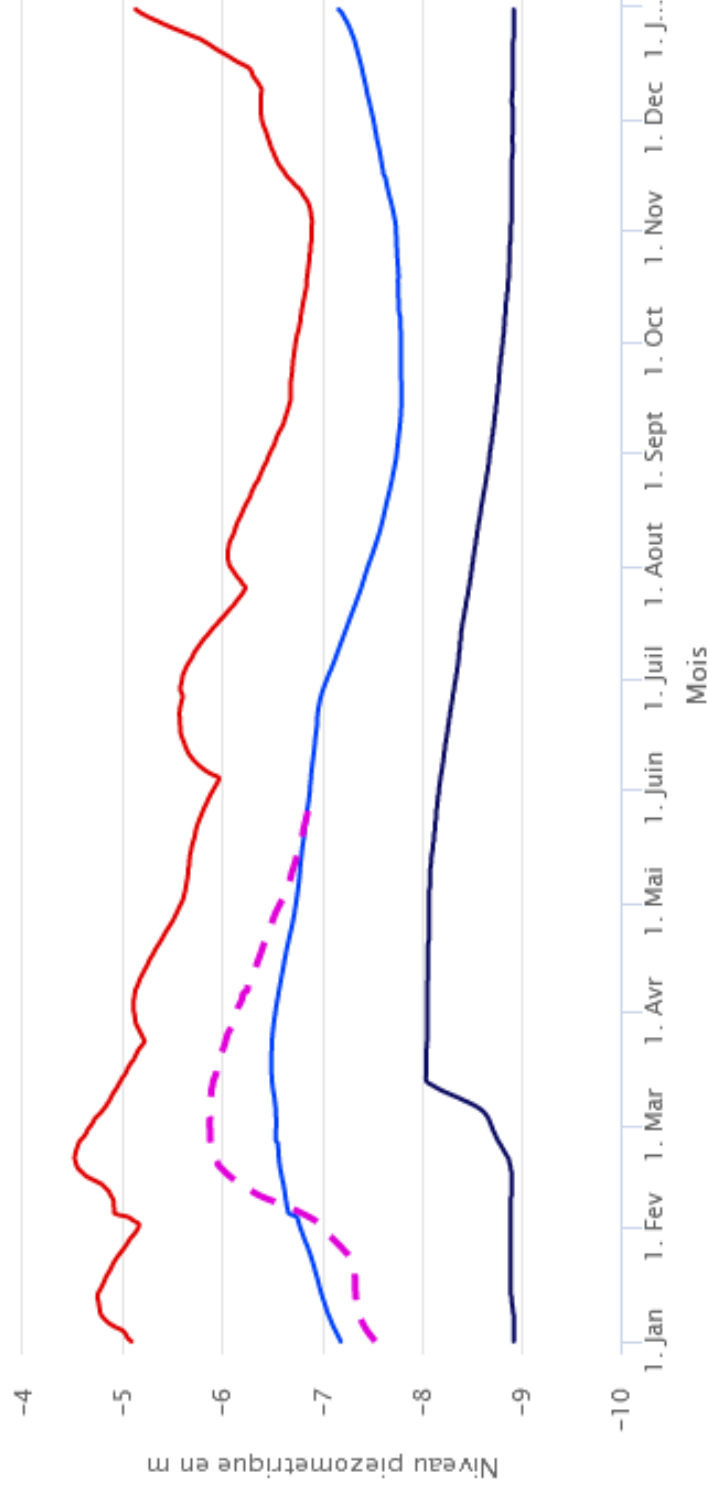
Profil 1998 – 2021 de la station CAGNOCHE

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



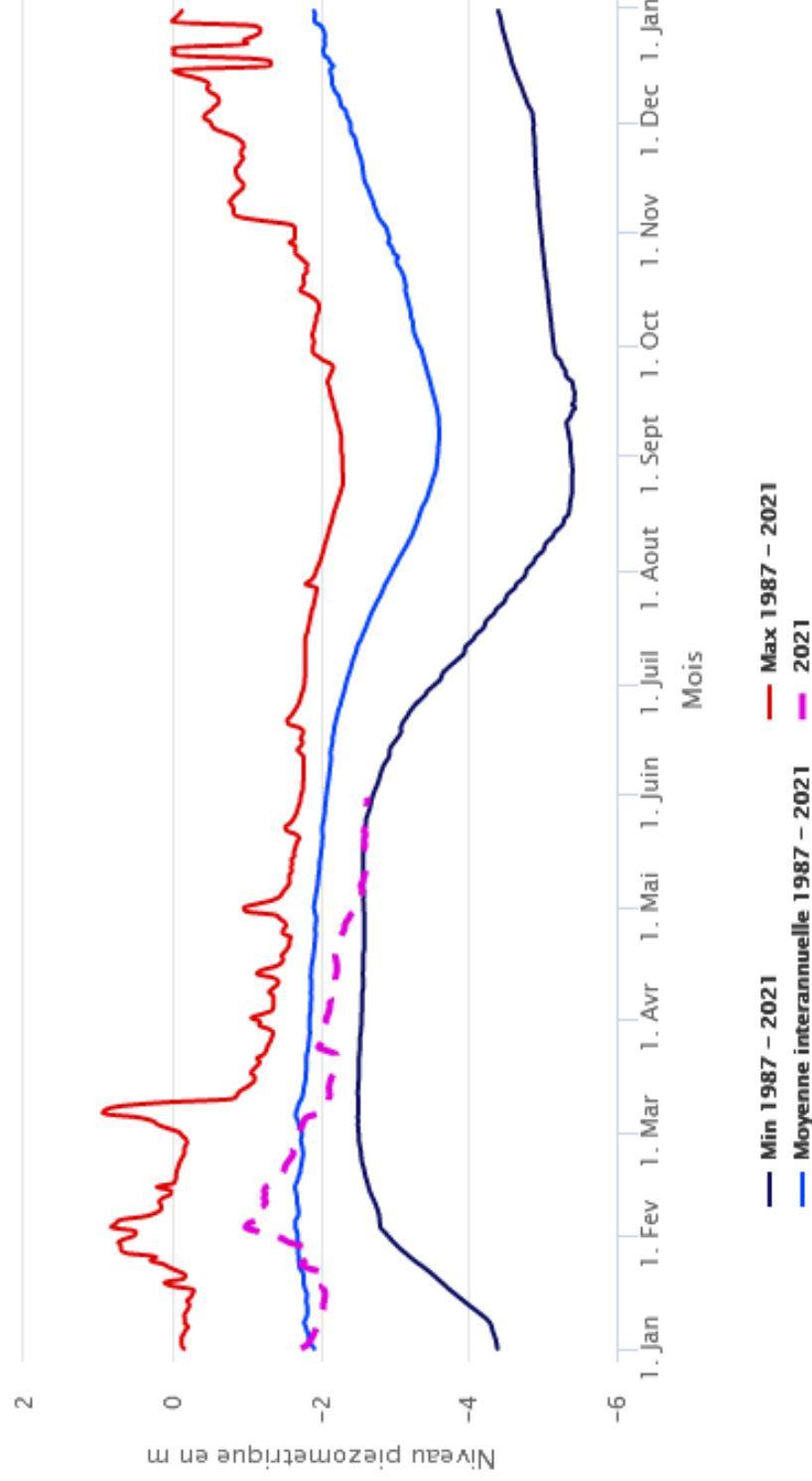
Profil 1994 – 2021 de la station CHABOURN

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



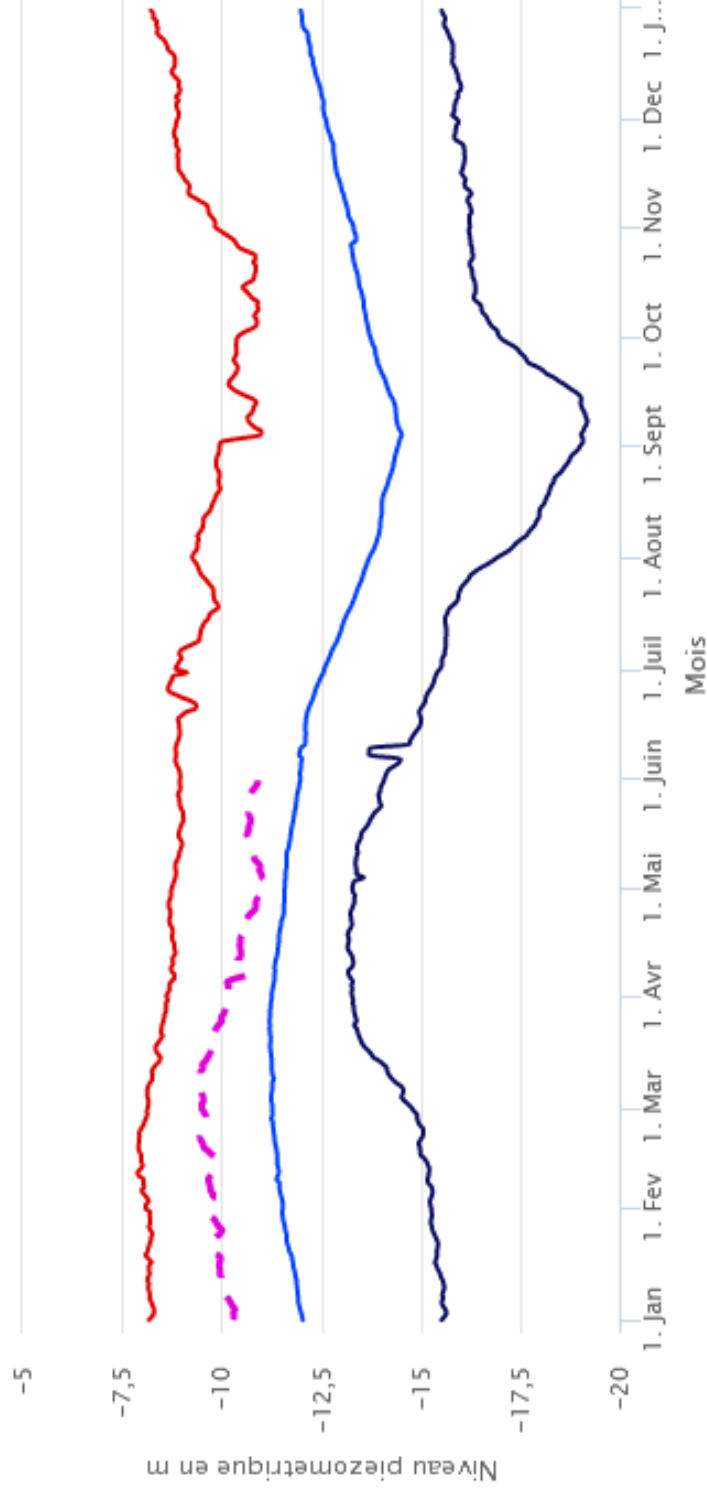
Profil 1987 – 2021 de la station COUHE1

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



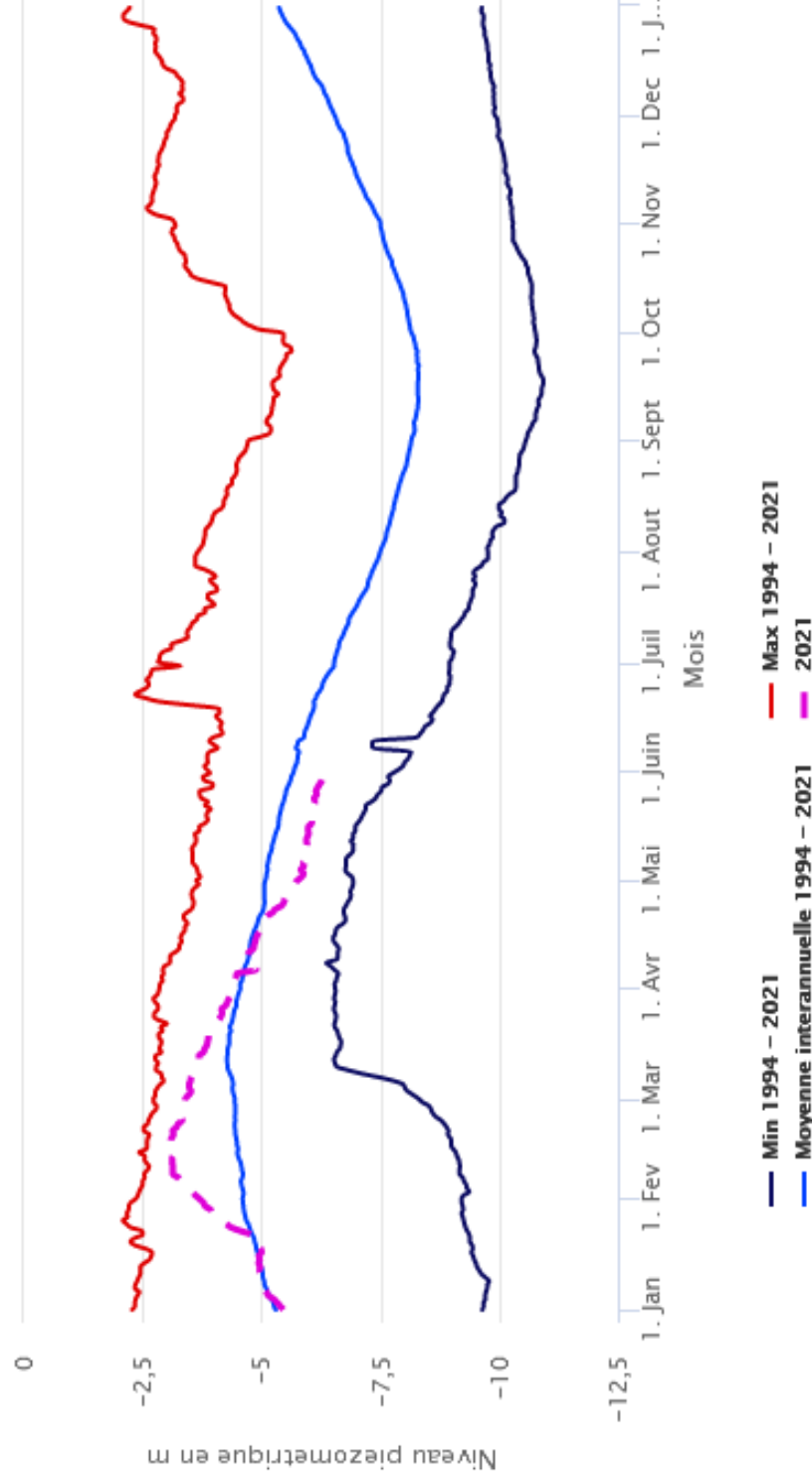
Profil 1994 – 2021 de la station CUHONI

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



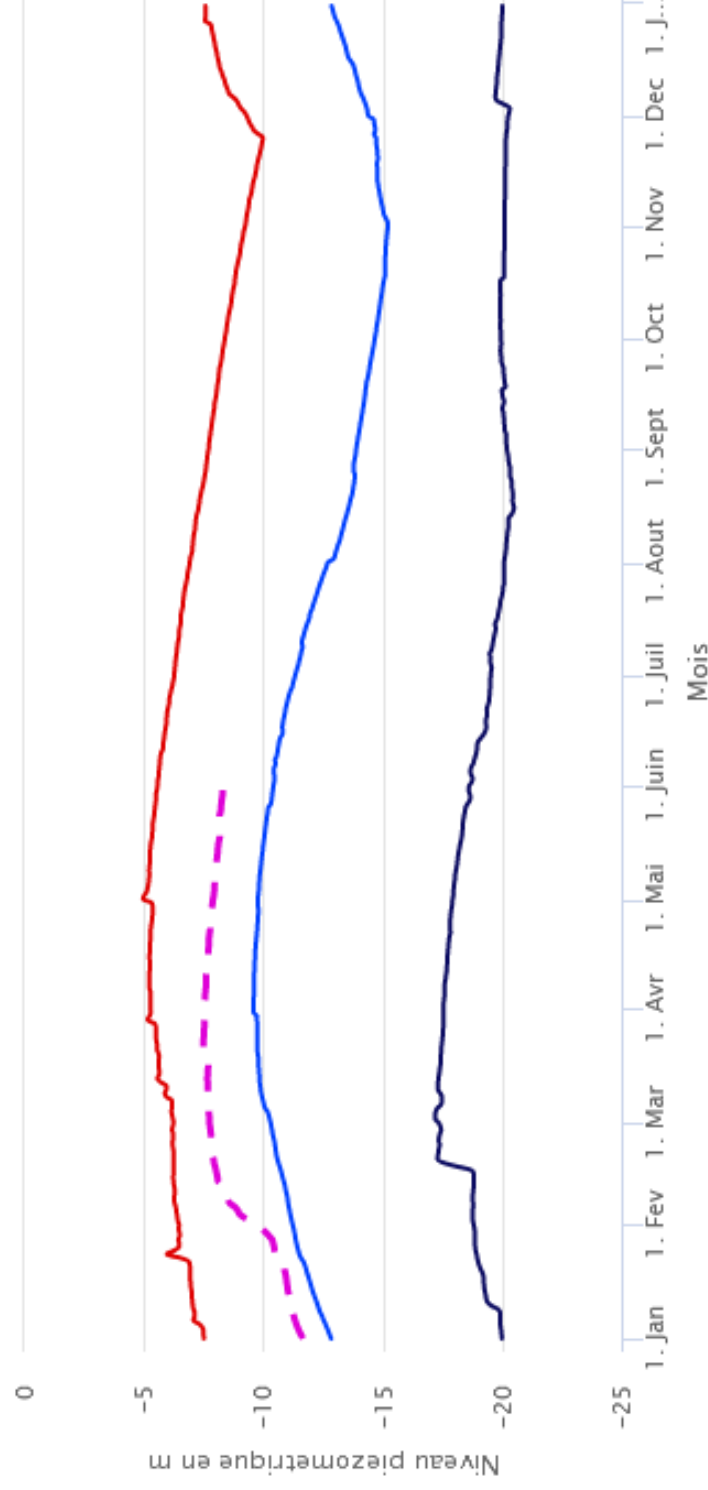
Profil 1994 – 2021 de la station CUHON2

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



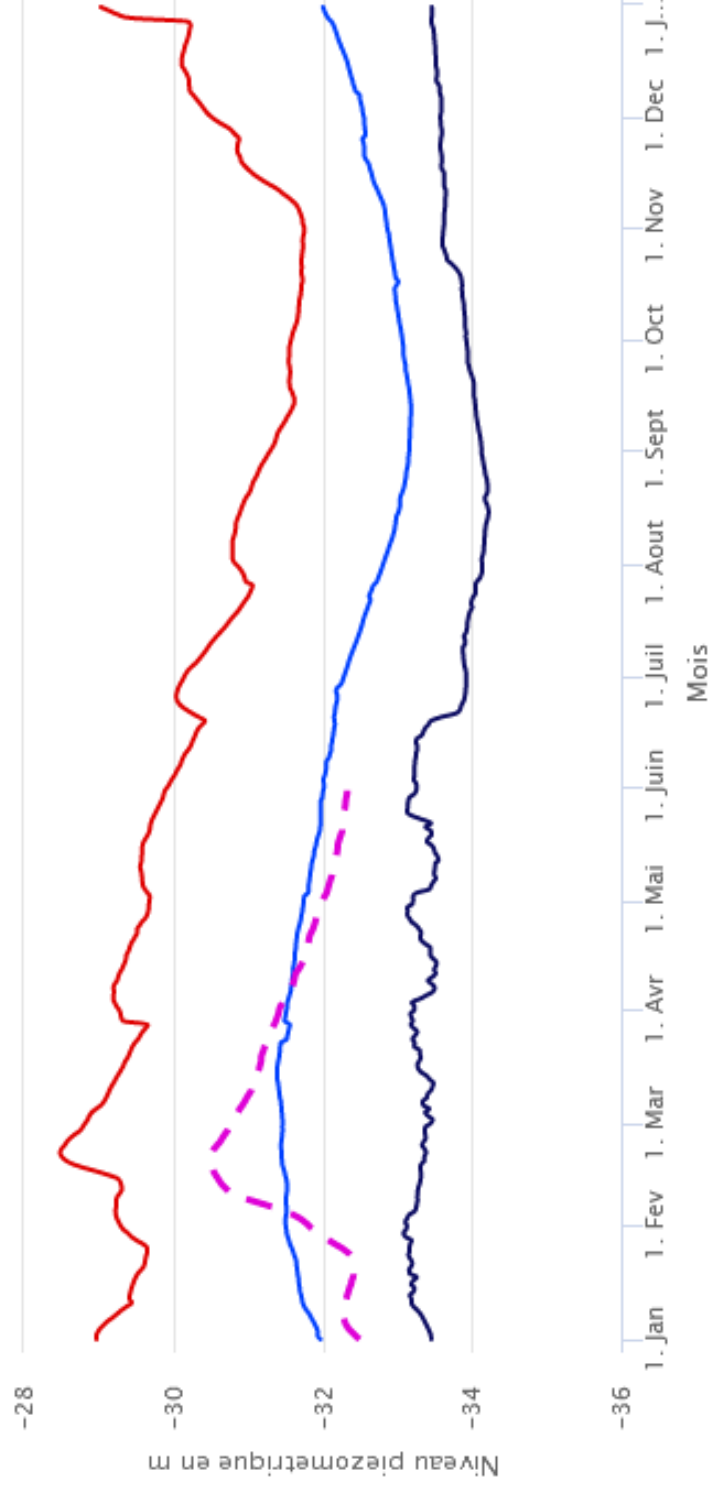
Profil 1994 – 2021 de la station STROMAIN

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



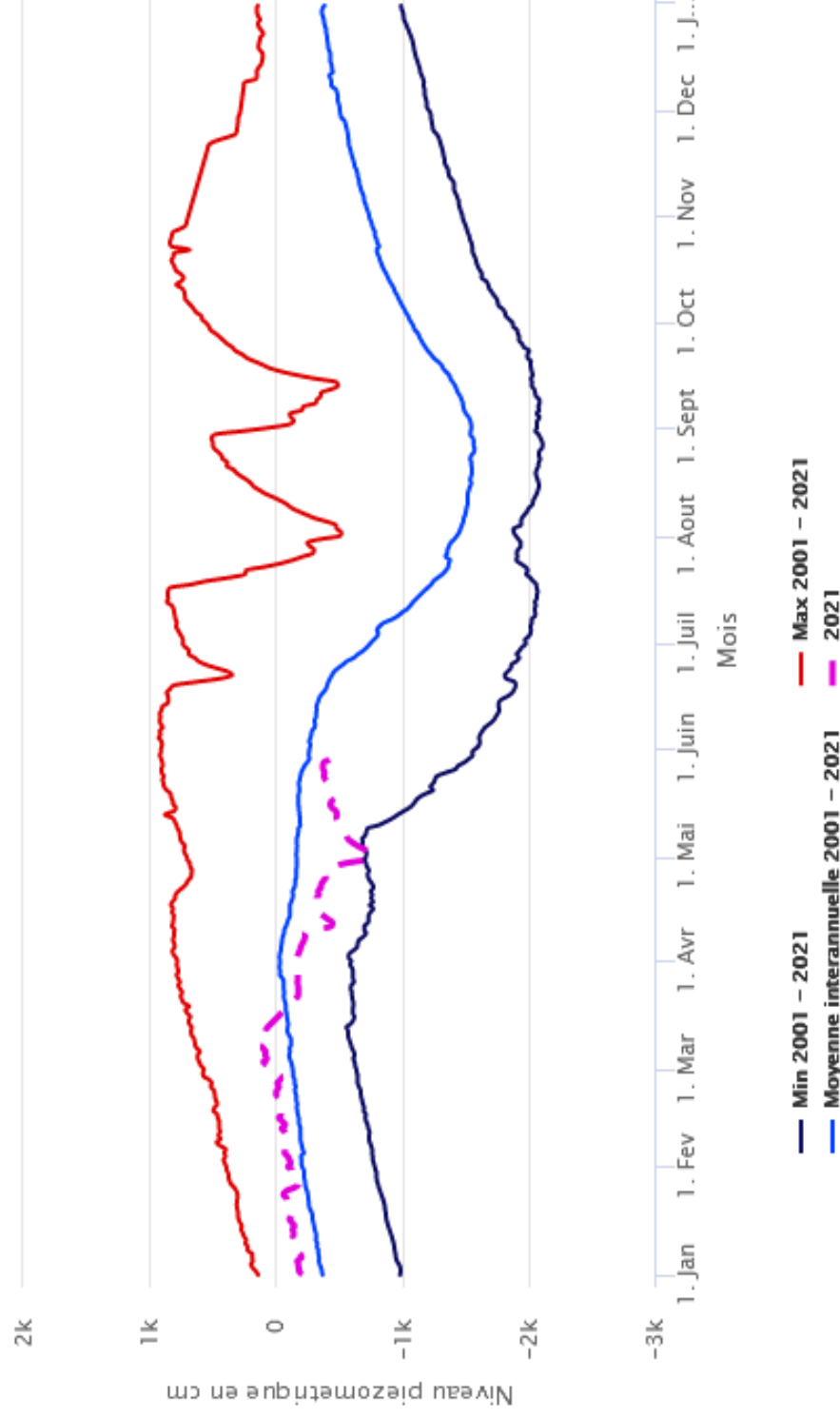
Profil 1993 – 2021 de la station LOURDINE

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



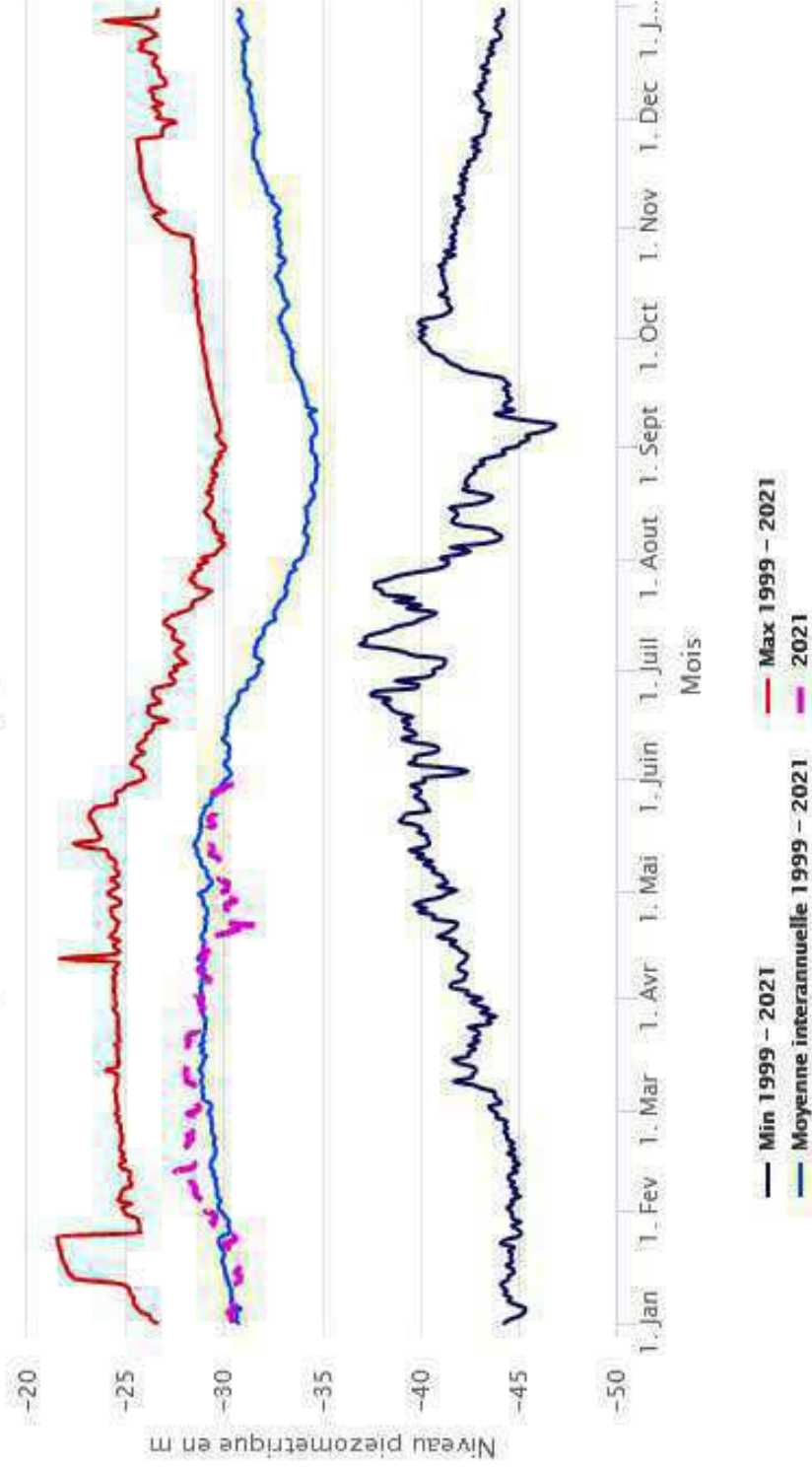
Profil 2001 – 2021 de la station FONTJOIS

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



Profil 1999 – 2021 de la station PREILLE

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



SOMMAIRE

Introduction par M.SOUMBO
(Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne)

1) **Situation de la ressource en eau depuis février 2021 (dernier comité ressource):**

- Observation et prévision météo dans le dpt86: météofrance
- Situation hydrologique: DREAL NA
- Observations ONDE: OFB
- Situation piézométrique: ARB NA

2) **Mesures d'anticipation et de restrictions en cours:**

- **mesures de restriction en application des arrêtés cadres : DDT86**
- **mesures du protocole OUGC-CA86 sur le bassin de la Dive du Nord : OUGC/CA86**



Mesures de limitation des usages de l'eau en application des arrêtés cadres DDT86

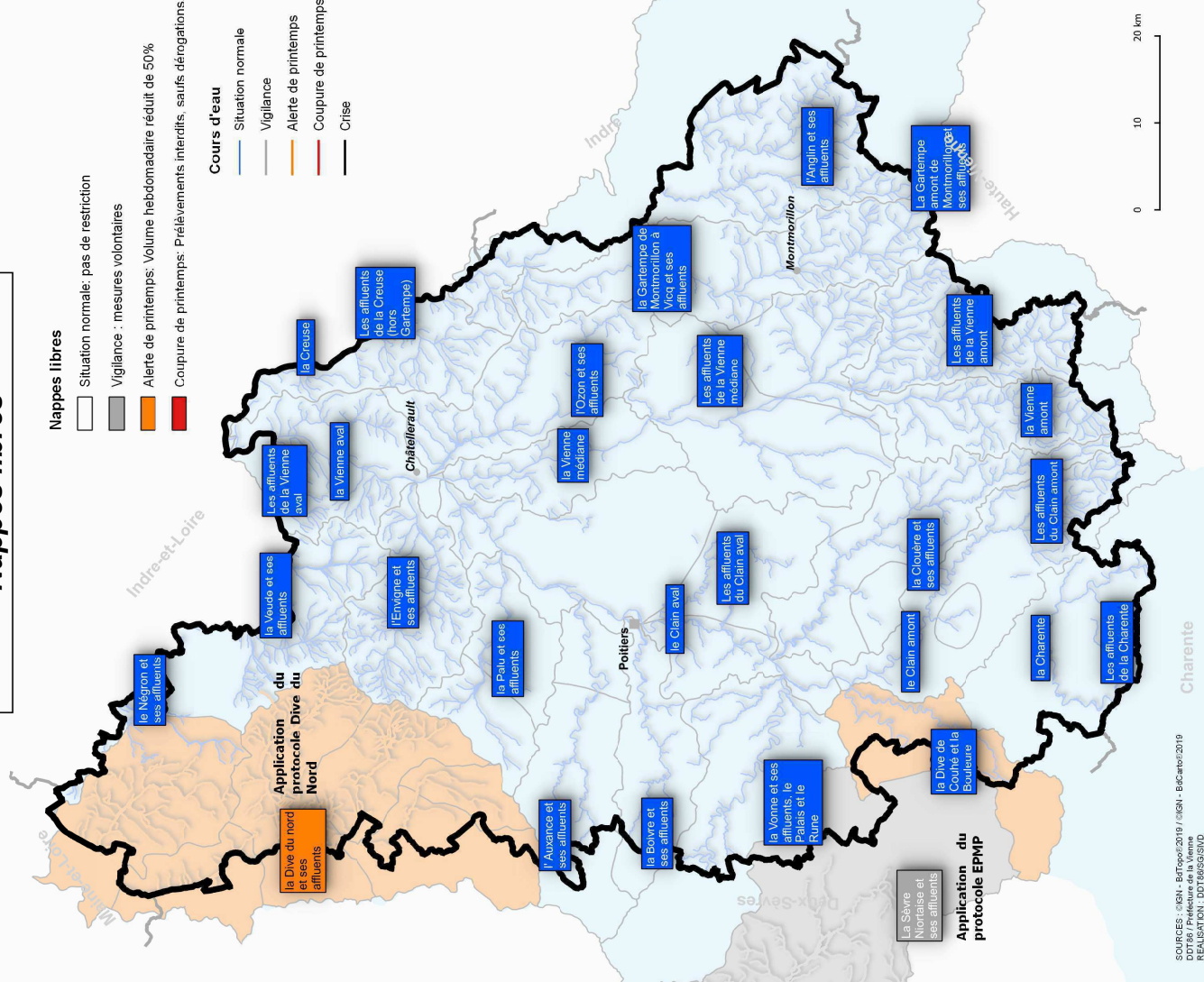
<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologies/Eau-et-milieu-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Mesures de restriction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le département de la Vienne (gestion de printemps) au 03/06/2021

Eaux superficielles Nappes libres

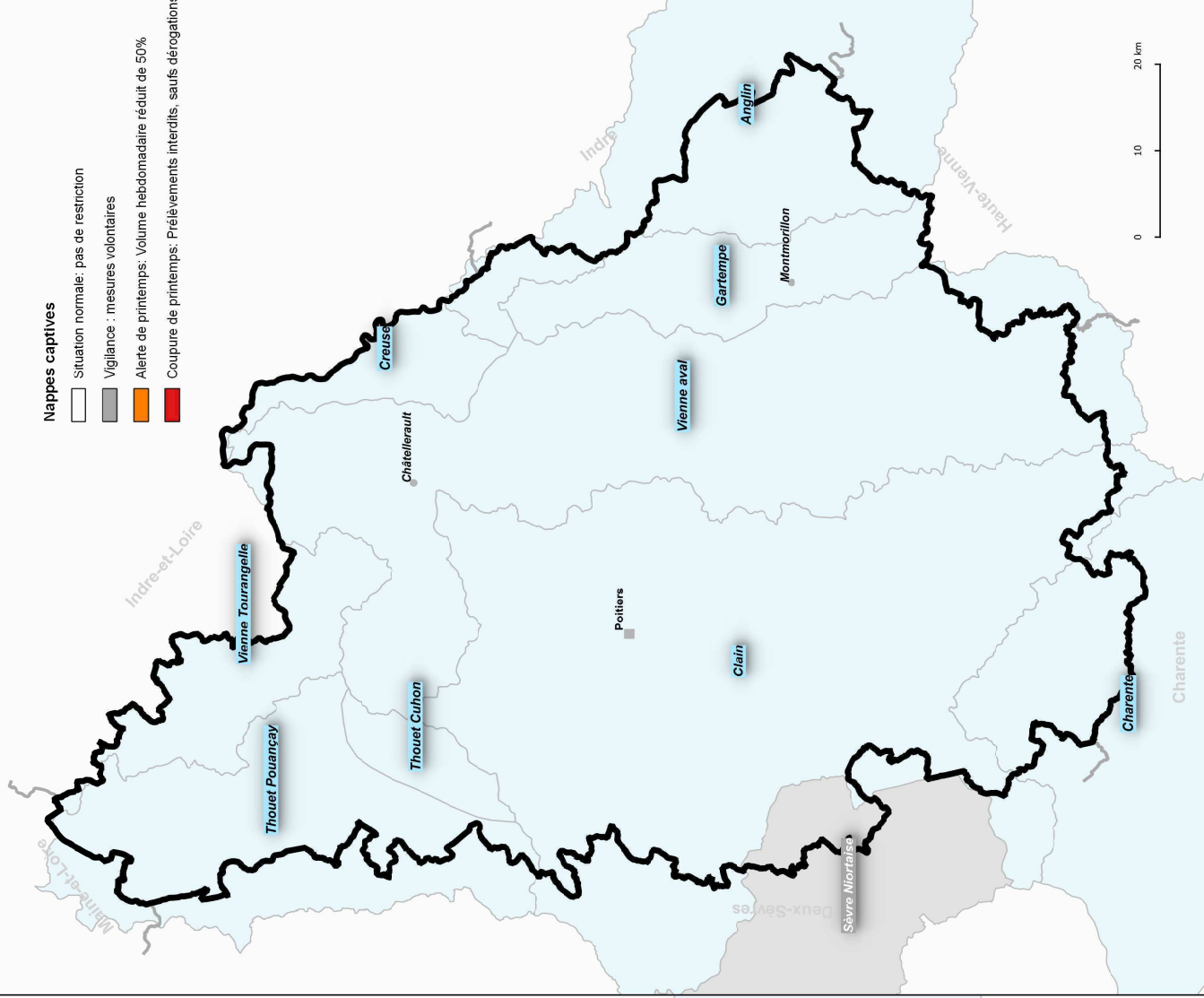
- Nappes libres**
- Situation normale: pas de restriction
 - Vigilance : mesures volontaires
 - Alerte de printemps: Volume hebdomadaire réduit de 50%
 - Coupure de printemps: Prélèvements interdits, saufs dérogations.

- Cours d'eau**
- Situation normale
 - Vigilance
 - Alerte de printemps
 - Coupure de printemps
 - Crise



Nappes captives

- Nappes captives**
- Situation normale: pas de restriction
 - Vigilance : mesures volontaires
 - Alerte de printemps: Volume hebdomadaire réduit de 50%
 - Coupure de printemps: Prélèvements interdits, saufs dérogations



Mesures de limitation des usages de l'eau en application des arrêtés cadres

- A ce jour, absence de mesures relatives aux usages suivants :
 - Manœuvres de vannes et remplissage de plans d'eau ;
 - Usages non-prioritaires (arrosage d'espaces verts, de stades, lavage de véhicules, trottoirs, bâtiments, etc...)
 - Usages domestiques ;
 - Usages AEP ;



Mesures de gestion de l'irrigation dans le cadre du protocole OUGC du bassin de la Dive du Nord

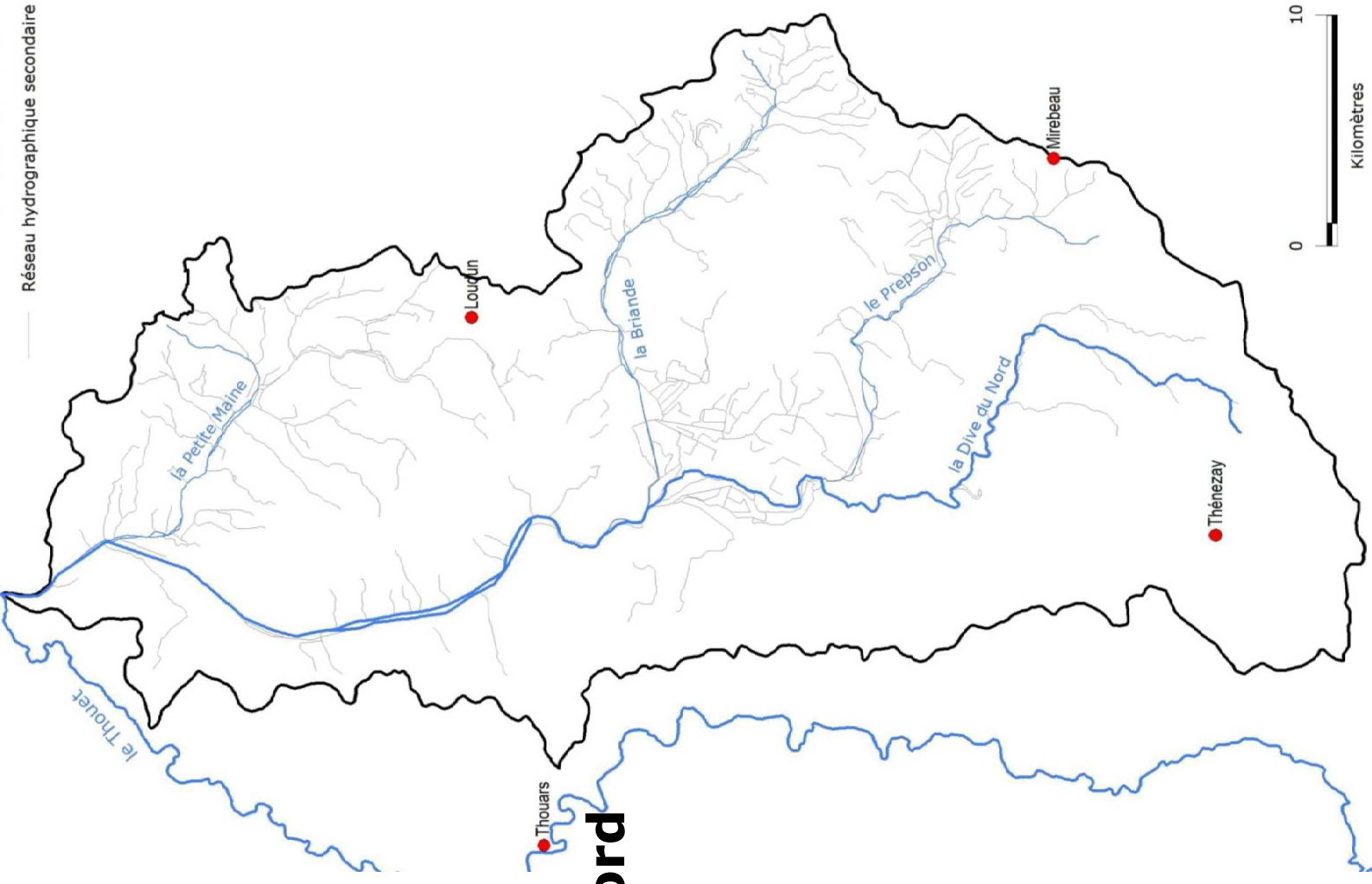
OUGC

Chambre d'agriculture de la Vienne



Protocole de gestion sur le bassin de la **Dive du Nord**

Comité ressource Eau Quantité – 3 juin 2021



Les principes du protocole de gestion

- Proposer des **mesures gestion** « **anticipées** » pour retarder voir éviter l'atteinte des seuils de crise.
- Permettre la poursuite de la campagne d'irrigation compatible avec la **préservation des milieux aquatiques et la ressource en eau potable**.
- **Améliorer nos connaissances** du fonctionnement de l'hydrosystème pour adapter en continu nos modalités de gestion.



S'applique avant l'atteinte des seuils d'alerte renforcée d'été

Protocole décliné par zone de gestion

+

6 zones de gestion « **Protocole** »
identifiées :

- Zone amont de la Grimaudière** = zone AUP 1 + 2 en partie + 3 en partie (prélèvement rattaché à CUHON2)
- Zone aval de la Grimaudière** = zone AUP 2 en partie
- Marais de la Dive** = Zone AUP 4
- Prepçon et Briande** = zone AUP 3 en partie et zone 5
- Dive canalisée** = zone AUP 6
- Petite Maine** = zone AUP 7

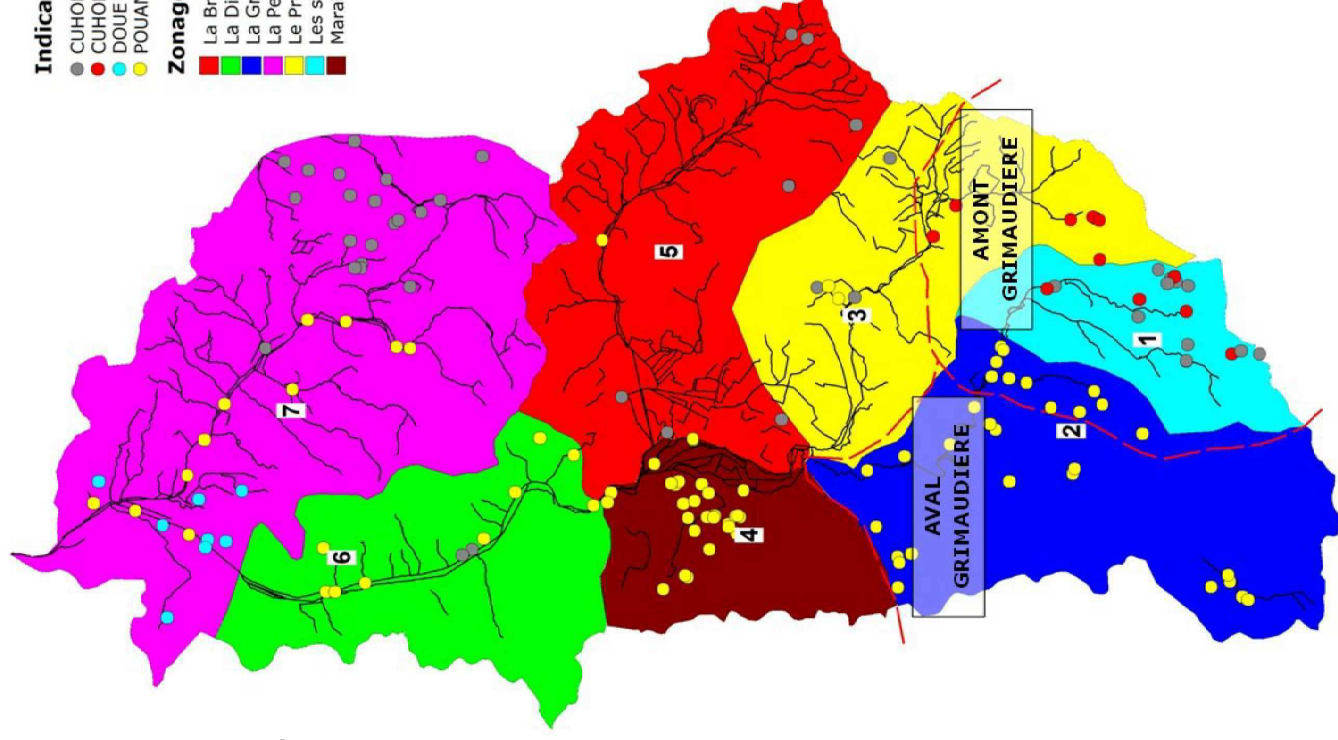
Rappel : protocole non applicable sur les prélèvements en nappe profonde (Cuhon1)

Indicateur de gestion

- CUHON 1
- CUHON 2
- DOUE LA FONTAINE
- POUANCAY


Zonage AUP

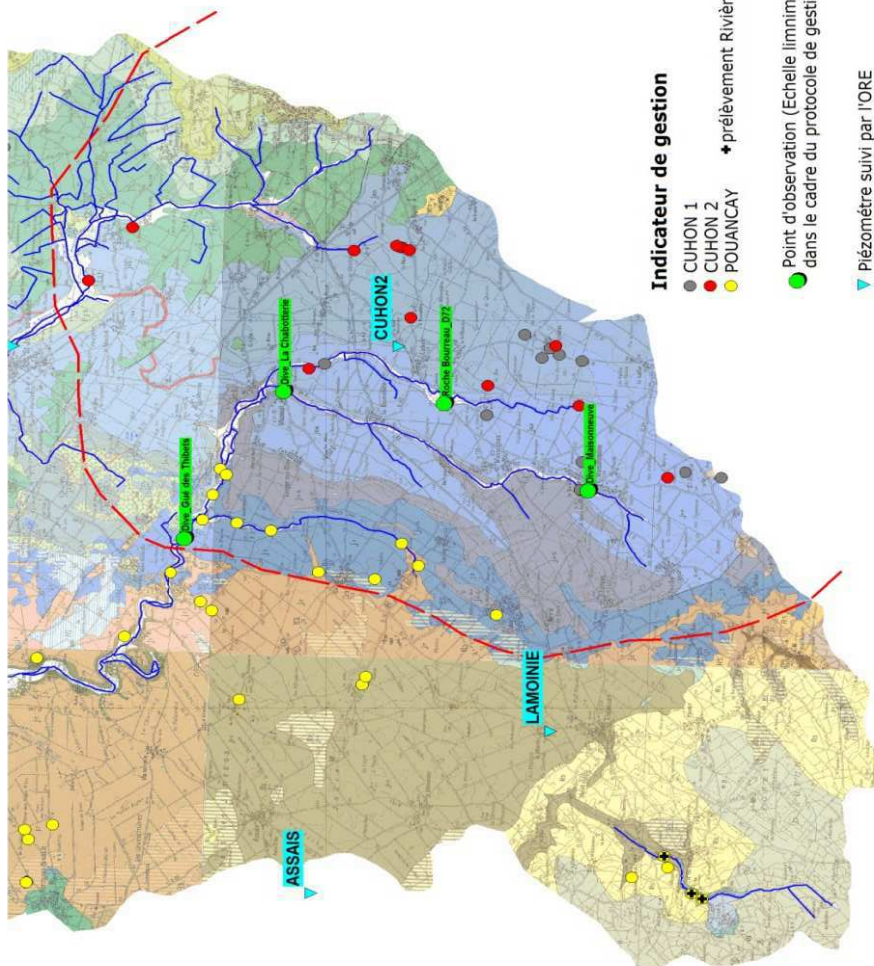
- La Briande
- La Dive canalisée
- La Grimaudière
- La Petite Maine
- Le Prepçon
- Les sources de la Dive
- Marais de la Dive



Amont Grimaudière : Les points d'observation

- 7 points de suivi
- 2 indicateurs supplémentaires en 2021
(niveau dynamique des forages AEP)


 Lame d'eau au niveau du
 Gué des Thibets : **indicateur**
global de la zone



Indicateur de gestion

- CUHON 1
- CUHON 2
- POUANCAY
- ◆ prélèvement Rivière

● Point d'observation (Echelle limnimétrique) suivi par l'OUGC dans le cadre du protocole de gestion

▼ Piézomètre suivi par l'ORE

Nom du point de suivi	Commune	Nature du point de suivi	Ressource suivie	Point suivi par
Roche Bourreau_D72	CUHON	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	ONDE – FDPPMA-OUGC
Dive_Maisonneuve_LeS Saules	MAISONNEUVE	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	ONDE – FDPPMA-OUGC
Dive_Gué des Thibets	LA GRIMAUDIERE	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	ONDE – FDPPMA-OUGC
Dive_La Chabotterie	MAZEUIL	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	ONDE – FDPPMA-OUGC
CUHON_2	CUHON	Piezomètre	Eaux souterraines (Nappe du Jurassique supérieur)	ORE
Captages AEP de Parc et Sous le Parc	CUHON	Piezomètre	Niveau dynamique des nappes (*) en exploitation (*) Jurassique supérieur et Dogger captif	Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER
Captage AEP des Champs Noirs	CUHON	Piezomètre	Niveau dynamique de la nappe en exploitation (Dogger captif)	Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER

Amont Grimaudière :

4 niveaux de gestion anticipée

		Prélèvements concernés		
Descriptifs		Prélèvement en nappe rattaché à POUANCAÏ < 200m	Prélèvement en nappe rattaché à POUANCAÏ > 200m	Prélèvement en nappe rattaché à CUHON 2
Niveau de pression sur la ressource				
Niveau 0	Faible pression observée sur les ressources (<i>superficielles et souterraines</i>)	Aucune mesure proposée sur les prélèvements		
Niveau 1	Niveaux satisfaisants sur le réseau superficiel mais recharge des nappes faible avec risque de difficulté en fin de campagne	Mesure de sensibilisation : Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h		
Niveau 2	Premiers décrochements observés sur l'amont de la Dive et/ou sur la Roche Bourreau, avec niveaux satisfaisants sur la station du Gué des Thibets Ou augmentation du rabattement sur les ouvrages AEP	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 12h-18h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 12h-18h
Niveau 3	Pression sur le réseau superficiel sur l'ensemble de la zone de gestion avec décrochements sur le Gué des Thibets ou baisse des niveaux dynamiques des forages AEP supérieure ou égale à 1 mètre sur 3 jours consécutifs	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 10h-20h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 12h-18h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 10h-20h

Sur le reste du bassin :

Suivi des points d'observation par zone de gestion

- Zone protocole « aval Grimaudière » :

Nom du point de suivi	Commune	Nature du point de suivi	Ressource suivie	Point suivi par
Dive_Pont de bois_Chandalloux	MARNES	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	FDPMA-OUGC
LAMOINIE	THENEZAY	Piézomètre	Eaux souterraines (Nappe libre du DOGGER)	ORE
ASSAIS	ASSAIS LES JUIMEAUX	Piézomètre	Eaux souterraines (Nappe libre du DOGGER)	ORE

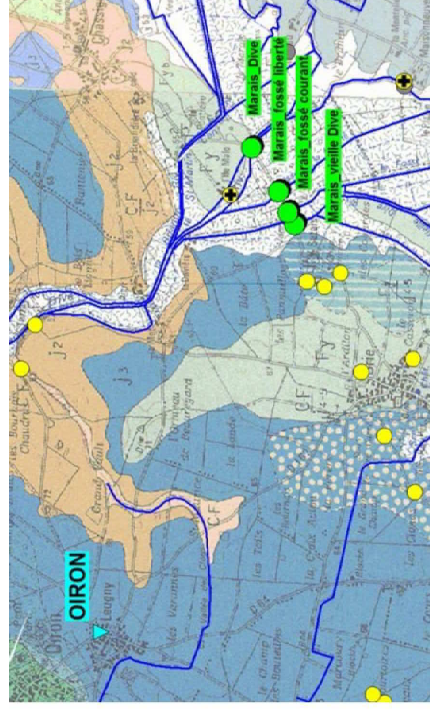
Niveau de pression sur la ressource	Descriptif	Prélèvements concernés (POUANCAÿ)	
Niveau 0	Faible pression observée sur les milieux	Prélèvements en rivière et prélèvements en nappe situés à moins de 200m	Prélèvement en nappe situés à plus de 200 m de la rivière
Niveau 1	Faible pression observée sur le réseau superficiel mais niveau de recharge des nappes faible avec risque de difficulté sur la fin de campagne : mesure de sensibilisation	Aucune mesure proposée sur les prélèvements	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h
Niveau 2	Pression observée sur le réseau superficiel avec premier décrochement des débits sur le point d'observation Pont Chandalloux	Restriction horaire 12h-18h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h
Niveau 3	Pression observée sur le réseau superficiel avec décrochement confirmé des débits sur le point d'observation Pont Chandalloux	Restriction horaire 10h-20h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	Restriction horaire 12h-18h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h



Sur le reste du bassin :

Suivi des points d'observation par zone de gestion

- Zone protocole « Marais » : 4 échelles du marais



Nom du point de suivi	Commune	Nature du point de suivi	Ressource suivie	Point suivi par
Marais_vieille Dive	BRIE	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	FDPMA-OUGC
Marais_fossé courant	BRIE	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	FDPMA-OUGC
Marais_fossé liberté	ARCAY	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	FDPMA-OUGC
Marais_Dive	ARCAY	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	FDPMA-OUGC
Dive_Miron	PAS DE JEU	Echelle limnimétrique	Réseau superficiel	FDPMA-OUGC
OIRON	OIRON	Piézomètre	Eaux souterraines (Nappe libre du DOGGER)	ORE

Niveau de pression sur la ressource	Descriptif	Prélèvements concernés	
		Prélèvements en rivière	Prélèvement en nappe situés à plus de 200 m de la rivière
Niveau 0	Faible pression observée sur les milieux	<i>Aucune mesure proposée sur les prélèvements</i>	
Niveau 1	Faible pression observée sur le réseau superficiel mais niveau de recharge des nappes faible avec risque de difficulté sur la fin de campagne : mesure de sensibilisation	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	
Niveau 2	Pression observée sur le réseau superficiel avec premier décrochement des débits sur un ou plusieurs bras de la Dive (échelles)	Restriction horaire 12h-18h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h
Niveau 3	Pression observée sur le réseau superficiel avec décrochement confirmé des débits sur l'ensemble des bras de la Dive (échelles) ou risque sur l'alimentation en eau potable	Restriction horaire 10h-20h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	Restriction horaire 12h-18h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h

Sur le reste du bassin :


- Zone protocole « Dive canalisée » :

Niveau de pression sur la ressource	Descriptif	Prélèvements concernés	
		Prélèvements en rivière	Prélèvement en nappe
Niveau 0	Faible pression observée sur les milieux	Aucune mesure proposée sur les prélèvements	
Niveau 1	Débit mesuré à Pouançay inférieur à la valeur médiane des 10 dernières années	Mesure de sensibilisation Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20 h	
Niveau 2	Débit à Pouançay < 1,8m ³ /s	Restriction horaire 12h-18h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	
Niveau 3	Débit à Pouançay < 1,2 m ³ /s	Suspension temporaire	Restriction horaire 10h-20h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h

- Zone protocole « Petite Maine et Briande » :
Le protocole s'appuie sur les relevés du réseau ONDE et les observations de la FDPMA.

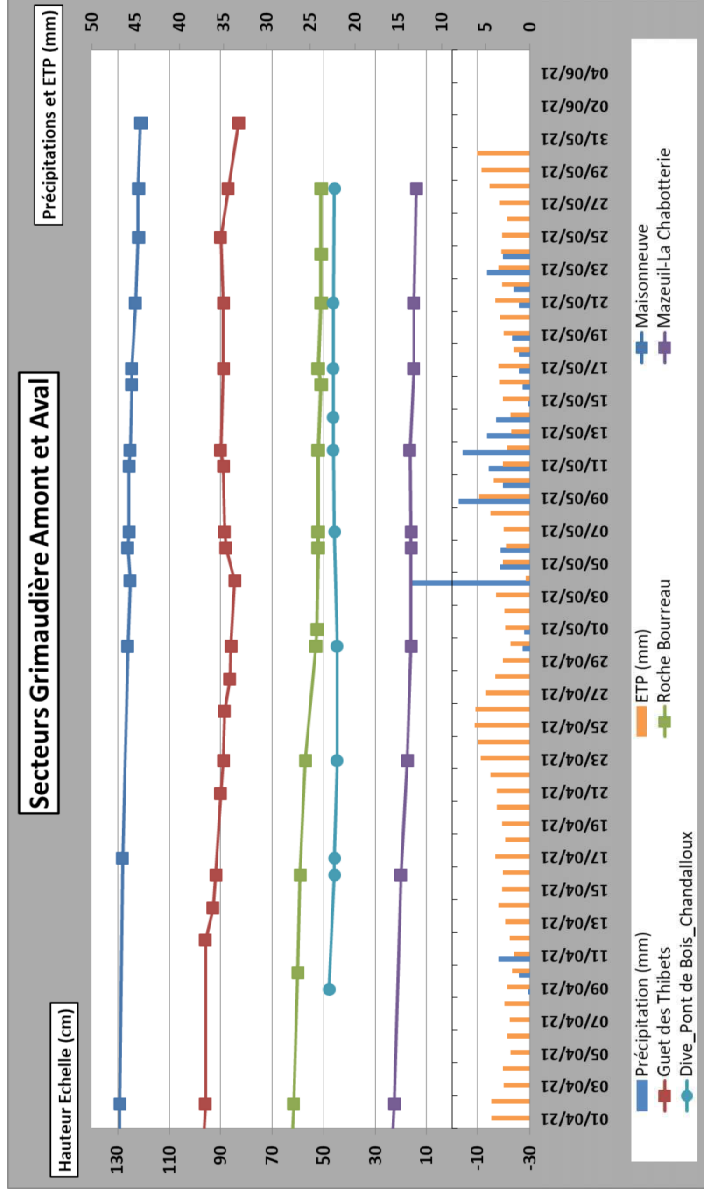
Suivi et enregistrement des données

- **Les niveaux des échelles seront relevés une à deux fois par semaine** et compilés dans un tableau de suivi avec les relevés piézométriques de CUHON 2.
- **Les consommations** sont suivies dès le début de la campagne via la plate forme Mon OUGC où les index sont **télédéclarés**.
- A partir des données collectées, **l'OUGC produit toutes les semaines une synthèse à destination de la cellule de vigilance** présentant :
 - les relevés d'échelle (hauteur d'eau),
 - les niveaux piézométriques (réseau ORE + piézomètres Eaux de Vienne),
 - les volumes d'eau prélevés (agricole et AEP)
 - un retour terrain sur l'impact des mesures



Sur la base de cette synthèse, un niveau de pression ainsi que les restrictions à mettre en oeuvre sont proposés pour la semaine suivante.

Bilan du début de campagne



La Roche Bourreau, le 28 mai 2021

Baisse modérée des niveaux en avril puis stabilisation en mai avec légère remontée sur le Gué des Thibets



Le gué des Thibets, le 28 mai 2021



Le Pont de bois, le 28 mai 2021

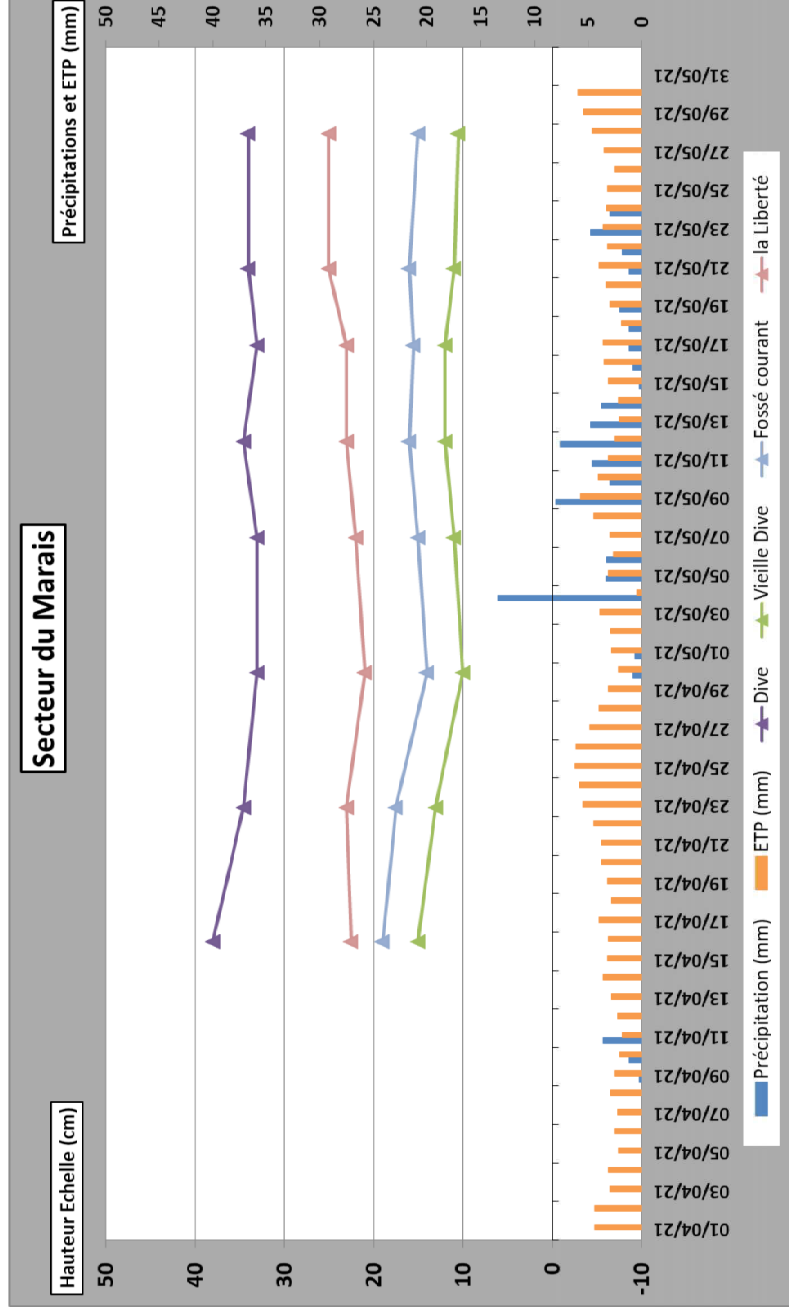


La Chabotterie, le 28 mai 2021



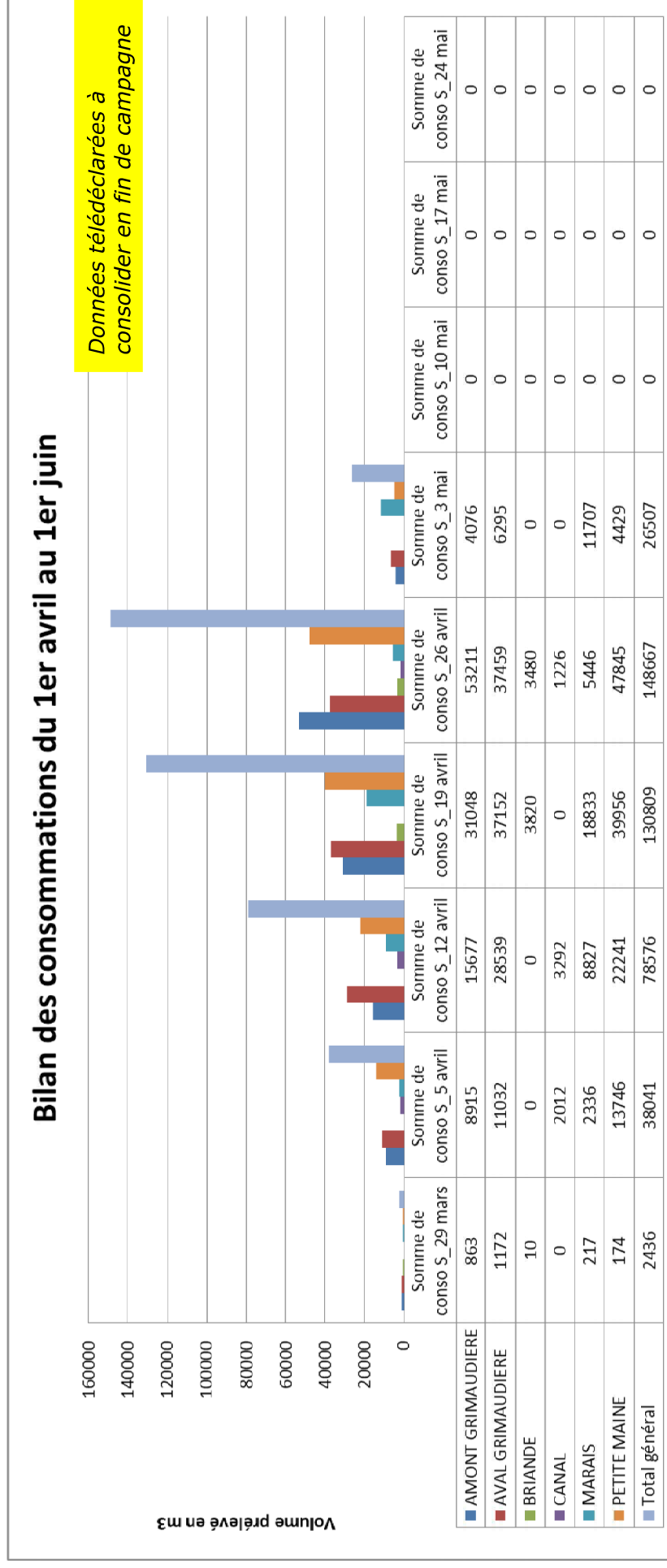
Maisonneuve, le 28 mai 2021

Bilan du début de campagne



Bilan du début de campagne

➤ Usage agricole sur le bassin de la Dive du Nord sur la période 1^{er} avril - 1^{er} juin (environ 425 000 m3)

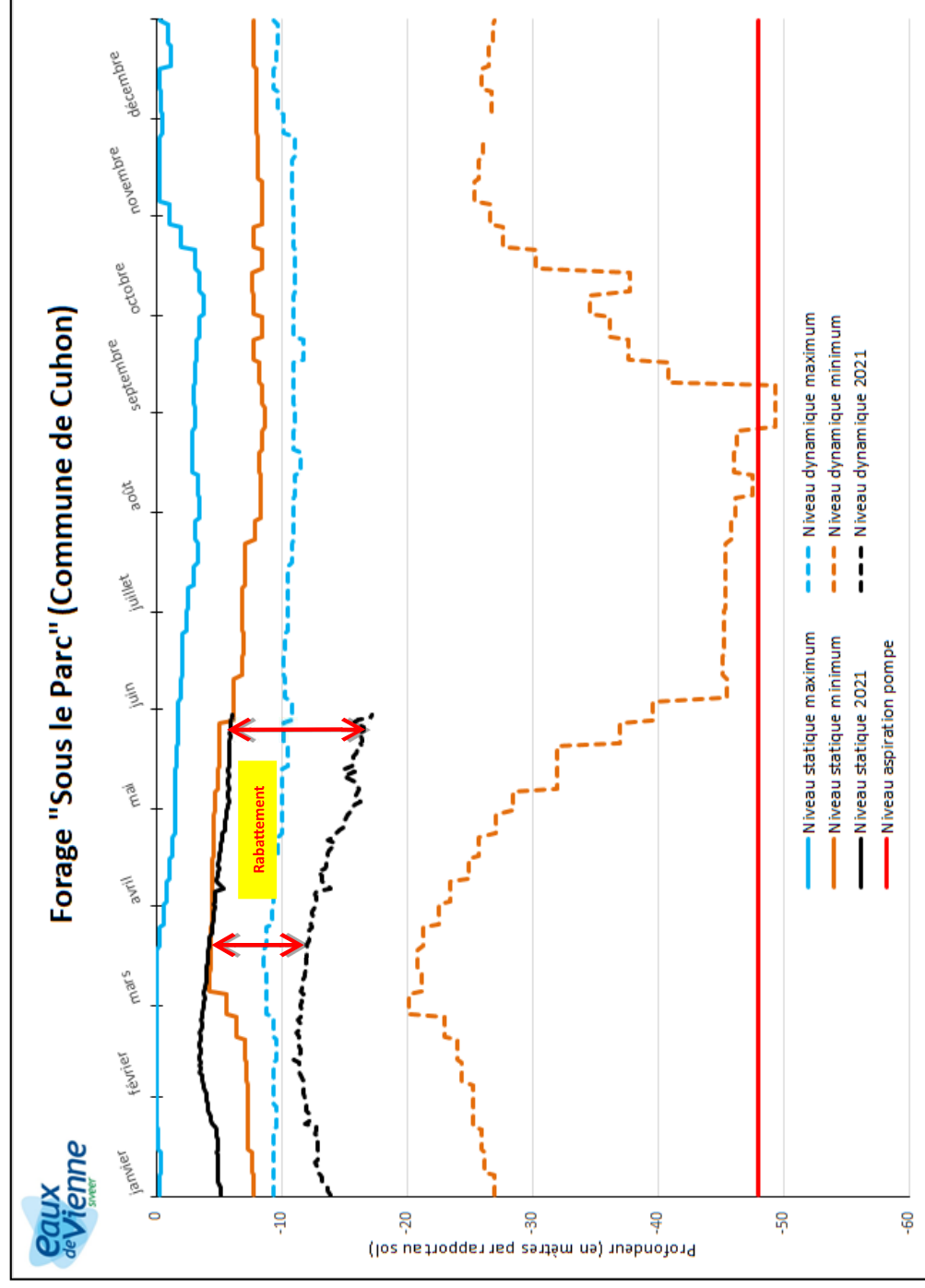


➤ Usage Eau potable (en attente des données)

	Champs Noirs				Sous le Parc				Le Parc			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Avril	17 897	15 131	16 496	12 677	21 272	23 571	25 378	20 569	18 710	23 747	24 257	20 532
Mai	15 275	16 481	17 175	7 069	18 296	25 687	26 637	20 271	19 265	25 860	26 829	20 343
				19 746				40 840				40 875
												101 461
												Total Avril Mai

Bilan du début de campagne

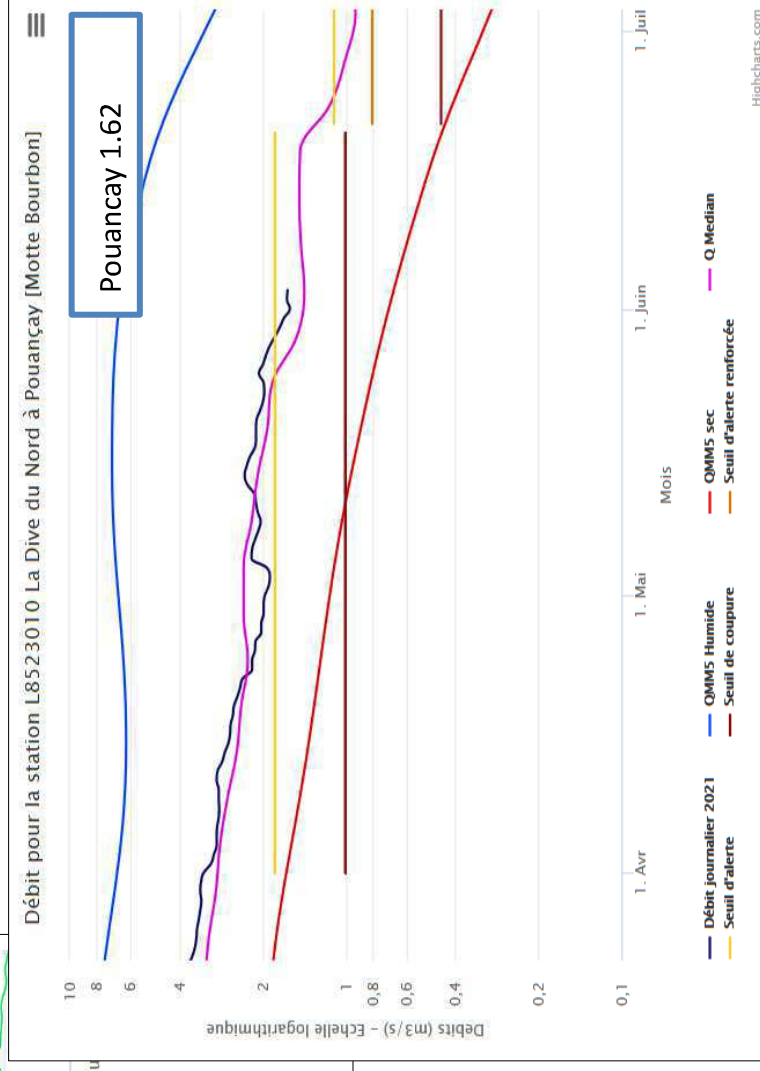
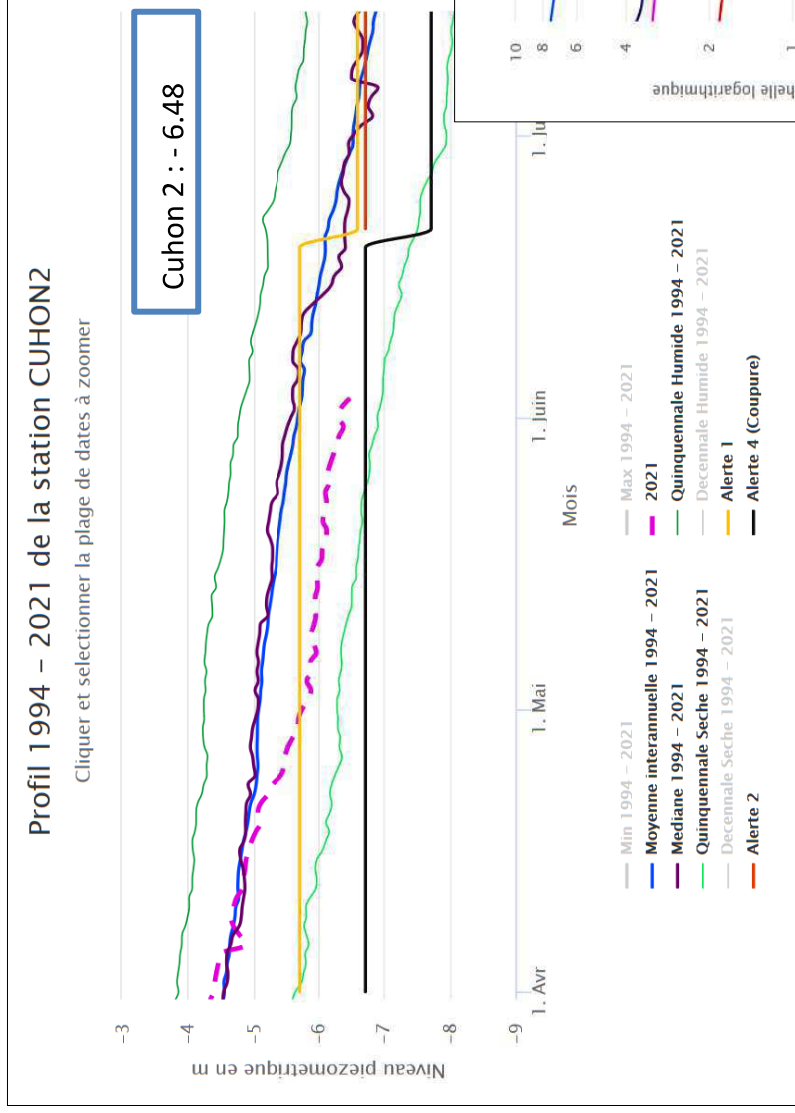
➤ Niveaux statiques et dynamiques des captages d'alimentation en eau potable sur secteur amont Grimaudière



Les niveaux dynamiques de Parc et Champs Noirs viendront compléter les données transmises par Eau de Vienne pour le reste de la campagne.

Bilan du début de campagne

➤ Piézomètre de cuhon 2 et Débit à Pouancay



Bilan du début de campagne

➤ Amont grimaudière

Niveau de pression	Mesures de gestion		
	Prélèvement en nappe rattaché à POUANCAY < 200m	Prélèvement en nappe rattaché à POUANCAY > 200m	Prélèvement en nappe rattaché à CUHON 2
Niveau 2	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 12h-18h	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h + Restriction horaire 12h-18h	

➤ Aval grimaudière

Niveau de pression	Mesures de gestion – Prélèvements rattachés à l'indicateur de Puoancay	
	Prélèvements en rivière et prélèvements en nappe situés à moins de 200m	Prélèvement en nappe situés à plus de 200 m de la rivière
Niveau 1	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h	

Bilan du début de campagne

➤ Marais de la Dive

Niveau de pression	Mesures de gestion		
	Prélèvement en rivière	Prélèvement en nappe à moins de 200m de la rivière	Prélèvement en nappe à plus de 200m de la rivière
Niveau 1 Dive canalisée	Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h		



Niveau de pression	Mesures de gestion – Prélèvements rattachés à l'indicateur de Puoancay		
	Prélèvements en rivière et prélèvements en nappe situés à moins de 200m	Prélèvement en nappe situés à plus de 200 m de la rivière	
Niveau 2	Restriction horaire 12h-18h + Prélèvement interdit le dimanche de 8h à 20h		

SOMMAIRE (suite)

3) Contrôles - bilan et perspectives:

- Bilan des contrôles de volumes consommés pour l'irrigation en 2020 : DDT 86/OFB
- Contrôles des mesures de limitation des usages: DDT86/OFB
- contrôles administratif des installations de prélèvements d'eau tous usages: DDT

4) Exposé des besoins en eau par usages et des points de vigilance - Tour de table:

- Producteurs d'eau potable
- FDAAPPMA86 et syndicats de rivières
- Profession agricole
- Industries
- Soutien étiage de la Vienne par EDF

Tour de table

Conclusion par M.SOUMBO (SG Pref86)

Contrôle des volumes consommés pour l'irrigation en 2020 (Contrôles OFB / DDT)

- Contrôle d'environ 1200 installations d'irrigation.
- Dépassements du volume autorisé en 2020 :
 - Rappel à la réglementation pour 6 sociétés et 10 points de prélèvement d'eau.
 - Suites judiciaires pour 25 sociétés et 38 installations de prélèvement d'eau à usage d'irrigation.



Contrôles 2021 des mesures de limitation sur divers usages (Contrôles OFB / DDT)

- Contrôle des mesures de limitation de l'irrigation (volumes réduits, horaires, interdictions, dérogations)
- Contrôle des mesures d'interdiction des manoeuvres de vannes et des remplissages de plans d'eau.
- Contrôle des mesures de limitation des usages non-prioritaires (arrosage de stades/espaces verts/golfs, lavage de véhicules, etc...)



Contrôles administratifs relatif au respect des prescriptions générales et spécifiques applicables aux points de prélèvements d'eau

(Contrôles DDT)

- Contrôle du respect des prescriptions générales des arrêtés du 11 septembre 2003 :
 - Dispositif de comptage des volumes prélevés,
 - Protection des têtes de forages,
 - Protection des milieux vis-à-vis des carburants de pompes thermiques, et autres produits polluants,
 - Maintenance et surveillance de l'ouvrage de prélèvement,
 - Etc....
- Contrôle du respect de prescriptions spécifiques à certains ouvrages : Débits autorisés, débits réservés, seuils de gestion spécifiques, suivi des consommations, sécurité des ouvrages, etc...



SOMMAIRE (suite)

- 3) **Contrôles - bilan et perspectives:**
- Bilan des contrôles de volumes consommés pour l'irrigation en 2020 : DDT 86/OFB
 - Contrôles des mesures de limitation des usages: DDT86/OFB
 - contrôles administratif des installations de prélèvements d'eau tous usages: DDT

4) **Exposé des besoins en eau par usages et des points de vigilance - Tour de table:**

- **Producteurs d'eau potable**
- **FDAAPMA86 et syndicats de rivières**
- **Profession agricole**
- **Industries**
- **Soutien étiage de la Vienne par EDF**

Tour de table

Conclusion par M.SOUMBO (SG Pref86)





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Unité bi-départementale
Charente-Vienne
Inspection des installations
classées et véhicules**

Les usages industriels



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Unité bi-départementale
Charente-Vienne
Inspection des installations
classées et véhicules**

Les usages industriels

1- Les prélèvements d'eau par les ICPE industriels et les carrières -

- 1.1- Des prélèvements réguliers (pas d'effet saisonnier)
 - 1.2- Typologie des ICPE qui prélèvent de l'eau : des carrières (prélèvement de l'eau puis rejet après filtre), et des industries de manufactures (eau de process ou de refroidissement)
-



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Unité bi-départementale
Charente-Vienne
Inspection des installations
classées et véhicules**

Les usages industriels

2- Ordre de grandeur des prélèvements correspondants -

2.1- En 2020, 15 établissements ont prélevé plus de 7 000 m³. En tout, ils ont prélevé moins de 636 000 m³, dont 234 000 m³ dans le réseau de distribution, soit un prélèvement au milieu de l'ordre de 400 000 m³.

2.2- Le plus gros consommateur industriel est le site des Fonderies du Poitou. Compte tenu du contexte de crise qu'il traverse, il a prélevé en 2020 moins de 160 000 m³ (dans la Vienne)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Unité bi-départementale
Charente-Vienne
Inspection des installations
classées et véhicules**

Les usages industriels

3- Mesures pour tenir compte des restrictions -

3.1- Pour les établissements autorisés à prélever plus de 100 000 m³/an, des mesures prévues dans les autorisations individuelles : restrictions en cas période d'étiage ou en cas de sécheresse

3.2- Pour les autres : les arrêtés cadres sécheresses s'appliquent et imposent à l'exploitant de mettre en oeuvre les limitations ou interdictions en vue de la préservation de la ressource en eau.



Soutien d'étiage de la rivière Vienne par EDF



Le Taurion (affluent de la Vienne)



Barrage et lac de Vassivière



La Maulde (affluent de la Vienne)



CNPE Civaux

Soutien d'étéage de la rivière vienne par EDF

- Rappel : objectif de maintien du débit d'étéage à 13m³/s à la station hydrométrique de Lussac.
- Soutien d'étéage assuré à partir des retenues d'eau du Taurion et de la Maulde, dont le lac de Vassivières.
- Un comité de pilotage multi-métiers au sein d'EDF se réunit tous les ans en mars (préparation) puis toutes les semaines dès que le soutien d'étéage a débuté.
- 2021 : le soutien d'étéage n'a pas débuté en ce début du mois de juin.

Temps d'échange

puis

Conclusion par M.SOUMBO

